

CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3377 - MARDI 27-MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

28 NOVEMBRE 1958 - 28 NOVEMBRE 2018

# La République du Congo a 60 ans d'âge

Six décennies tout de même notre chère République ! Le 28 novembre 1958, exactement une année et neuf mois avant qu'il n'accède à sa souveraineté, le 15 août 1960, l'ex-territoire du Moyen-Congo sous la colonisation s'émancipait, dans le cadre de la communauté française, pour devenir une République.

Longtemps ignorée, cette date est désormais commémorée à l'occasion d'une cérémonie solennelle organisée Place de la République, au cœur de la capitale Brazzaville. L'honneur en revient au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qui l'a réhabilitée en 2010.

Ce mercredi, 28 novembre 2018, la nation se retrouvera à nouveau pour réfléchir au chemin parcouru depuis 60 ans et rendre hommage aux pères fondateurs que sont Fulbert Youlou, Jacques Opangault et Jean-Félix Tchicaya. Elle pensera également aux hommes et aux femmes que jamais le sacrifice consenti pour l'unité nationale ne sera vain.

Pages 2-4



Le Palais du peuple

## HYDROCARBURES

Maixent Raoul Ominga :  
« *Produire est la plus grande bataille de la SNPC* »

Le directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) estime, dans cet entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, qu'en vingt ans d'existence, l'entreprise publique a remporté plusieurs batailles. Mais, insiste-t-il, la seule qui lui reste à gagner, est « *produire sur ses propres champs* ». Maixent Raoul Ominga a abordé également les sujets liés à l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers, au projet d'extension de la Congolaise de raffinage ainsi que bien d'autres. [Page 7](#)



## FINANCES PUBLIQUES

Le gouvernement suspend les privilèges fiscaux et douaniers des entreprises

Par une note de service adressée aux directeurs généraux des régies financières, le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, a annoncé la suspension temporaire des exonérations accordées à toutes les entreprises agréées par la charte des investissements. Cette mesure se justifie par l'alignement du Congo au tarif appliqué dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. [Page 4](#)

## COOPÉRATION

La France offre 43 milliards FCFA au Congo

Dans le cadre du contrat de désendettement et de développement, la France a signé cinq conventions de financement avec le Congo, pour un montant de 43 milliards FCFA en dons.

[Page 10](#)

## SPORT

Le siège de la Fécofoot bientôt livré  
[Page 16](#)

## Éditorial

Fluctuations  
[Page 2](#)

## GOUVERNEMENT

Le Conseil des ministres adopte le projet de décret portant statut particulier des agents du cadre de l'Education nationale

[Pages 6-7](#)

## Editorial

### Fluctuations

Le yo-yo qui marque ces derniers temps l'évolution des cours de l'or noir sur les marchés mondiaux n'a rien de vraiment surprenant étant donné la guerre, non déclarée mais bien réelle, que se livrent sur ce terrain hautement stratégique l'Iran, les Etats-Unis, les pays du golfe Persique. Même si nombre d'observateurs qualifiés de la scène pétrolière mondiale le jugent temporaire et prédisent le maintien durable du prix du baril à la hauteur de 80-90 dollars US, ce va-et-vient constant doit être pris en compte.

Pris en compte, c'est-à-dire intégré dans les calculs des pays comme le nôtre qui tirent de l'or noir l'essentiel de leurs ressources publiques. Avec, comme principe fondamental, de ne pas fonder la relance de leur économie, durement frappée par l'effondrement brutal des cours du pétrole, sur des hypothèses de hausse qui pourraient se révéler demain erronées. Autrement dit et pour être tout à fait clair sur ce sujet sensible, prendre comme base de calcul des rentrées à venir un prix du baril oscillant entre 60 et 70 dollars US.

Une telle prudence dans l'analyse des mouvements à venir est d'autant plus nécessaire que le Congo s'est engagé dans une remise en ordre de sa gouvernance, une réduction de ses dépenses publiques, une diversification de son économie qui lui permettront demain de ne plus fonder sa croissance, son développement durable sur ses seules ressources pétrolières. Autant de réformes fondamentales qui briseront le carcan dans lequel il s'est trouvé enfermé au lendemain de son indépendance.

Miser sur un cours raisonnable du pétrole sur les marchés mondiaux et le traduire en termes concrets dans la politique économique des décennies à venir ne peut avoir que des effets positifs pour la nation congolaise tout entière. Sans doute une telle prudence ne règlera pas d'un coup de baguette magique les problèmes auxquels nous sommes présentement confrontés, mais elle nous protégera contre les illusions, les rêves qui nous ont fait tant de mal ces dernières années.

Savoir raison garder est plus que jamais la devise à inscrire dans la conduite des affaires publiques.

Les Dépêches de Brazzaville

## COMMÉMORATION DU 28 NOVEMBRE 1958

### « Rattraper une injustice de l'histoire... », déclarait Placide Lenga en 2011

**Les Congolais nés à partir des années 1960 connaissent moins la date du 28 novembre 1958 qui marque la naissance de la République du Congo, deux ans avant la proclamation de l'indépendance, le 15 août 1960.**

La réhabilitation de la commémoration du 28 novembre 1958 est le résultat d'une série de réflexions émises en 2010 par les membres du Centre républicain pour l'innovation politique (Cripol), que dirige l'ancien ministre Aimé Emmanuel Yoka. Le Cripol était alors mu par le souci de revisiter l'histoire congolaise.

Depuis lors, cette date a intégré la liste des commémorations nationales. En effet, le premier éloge à la République avait été fait en 2011 par Pla-

Constitution.

Le premier président de la Cour suprême notait « *qu'une République est une expérience humaine. Malgré son fondement philosophique, ses principes, sa pédagogie et son évolution, la République portera toujours et partout l'empreinte de l'homme. Les idées et les valeurs, les pouvoirs et les savoirs, les pratiques et les identités, telles sont les valeurs sur lesquelles repose une République* », rappelait-il.

D'une année à une autre, les Congolais ont inscrit cet événement dans leur agenda. Le rond-point de l'ex-Centre culturel français devient la place de la République. Le Premier ministre, Clément Mouamba, le 28 novembre 2016, appelait les Congolais à consolider l'unité et la cohésion

ni l'intolérance, moins encore le messianisme grégaire.

Le ministre d'Etat, Claude Alphonse N'Silou, à qui revenait la charge de faire l'éloge à la République le 28 novembre 2017, exhortait les Congolais à cultiver les vertus du travail. Il avait noté que seul le travail est capable de sortir le Congo de la crise financière dans laquelle il est plongé.

« *Comment surmonter la crise économique actuelle ? Comment renouveler les combats qui nécessitent de l'être : la lutte contre la pauvreté, contre le chômage, contre le sous-développement ? Comment donc faire, sinon par le travail entendu comme ce qu'il est par essence, c'est-à-dire une combinaison de toutes les valeurs positives de notre société, notamment la conscience, la responsabilité, la*



Des personnalités décorées en 2017 autour du président de la République, Denis Sassou N'Guesso

cide Lenga, alors premier président de la Cour suprême, en présence du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, au Palais du peuple. À cette occasion, il avait déclaré que cette célébration s'inscrivait dans la perspective de « *rattraper une injustice de l'histoire* ». Par ailleurs, il avait évoqué le contexte douloureux dans lequel la République du Congo était née avant de rappeler qu'à côté d'autres formes de régimes politiques, tels que l'Empire, le Royaume ou l'Emirat, le Congo est demeuré une République, un régime dans lequel le citoyen jouit des droits et libertés garantis par la

nationales. « *La République est une, renvoie d'abord à l'unité de l'espace géographique, base territoriale de la souveraineté nationale, espace sur lequel s'exerce l'autorité de l'Etat et s'appliquent les principes de la République. Dans ce sens, le territoire par les 342 000 km<sup>2</sup> constitue notre parcelle commune de terrain ; le champ de l'exercice de cette souveraineté nationale et le domaine de validité des politiques publiques de déploiement des services publics* », avait-il indiqué, avant d'ajouter que l'idéal républicain n'est ni la violence ni les milices armées, ni le terrorisme

*rigueur, la probité, le respect de la chose publique, etc.* », s'était-il interrogé. Cependant, avait-il renchéri, proclamer haut et fort l'importance et la nécessité du travail ne signifie pas que cette vertu doit être vécue ou imposée comme une servitude, une corvée ou une coercition.

Pour marquer la solennité de cette journée commémorative, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, procède à la décoration des hommes et des femmes qui se sont distingués chacun dans son domaine d'activité.

Roger Ngombé

**LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE** Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : [www.brazzaville-adiac.com](http://www.brazzaville-adiac.com)

#### DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

#### RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

#### RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

**Rédacteur en chef :** Guy-Gervais Kitina,  
**Rédacteurs en chef délégués :** Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
**Service Société :** Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
**Service Politique :** Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila  
**Service Économie :** Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia  
**Service International :** Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys  
**Service Culture et arts :** Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
**Service Sport :** James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya  
**ÉDITION DU SAMEDI :** Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

#### RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

#### RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Stella Bope  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

#### MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

#### INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

#### ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

#### PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mauakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngono

#### TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

#### INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

#### DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

#### IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : [imp-bc@adiac-congo.com](mailto:imp-bc@adiac-congo.com)

#### INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

#### LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

#### GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

#### ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
[www.lesdepêchesdebrazzaville.com](http://www.lesdepêchesdebrazzaville.com)  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél.: 06 700 09 00 /  
Email : [regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr)  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

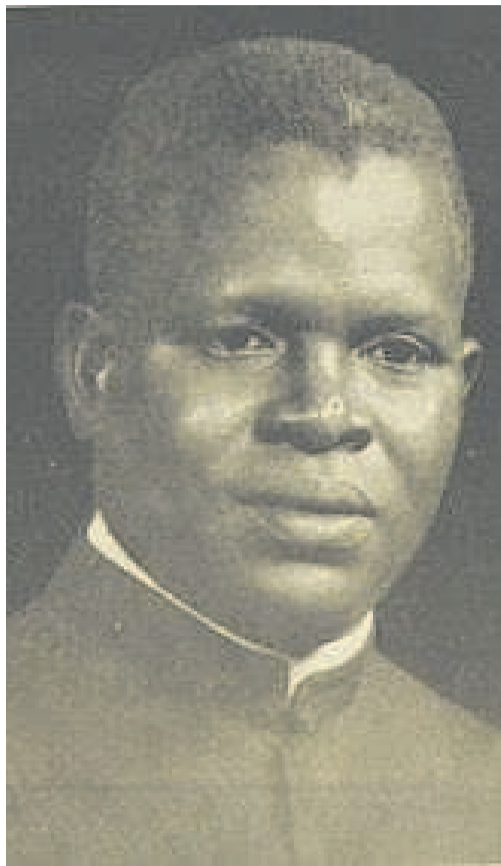
## CONGO

## L'autonomie avant l'indépendance

**Cela a été un long chemin que celui emprunté par l'ex-territoire du Moyen-Congo sous la colonisation française, qui devient la République du Congo, le 28 novembre 1958, avant d'accéder à son indépendance, le 15 août 1960.**

Le Congo commémore, ce jour 28 novembre 2018, les soixante ans de son existence en tant que République. Alors que cette date représente un tournant dans l'histoire du pays, ce n'est qu'en 2010 qu'elle s'est réellement rappelée au souvenir de la communauté nationale qui y consacre désormais une cérémonie solennelle renouvelée.

Par-delà les aspirations à la souveraineté qui se font jour avec acuité dans les colonies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le processus menant à la proclamation de la République du Congo, le 28



Fulbert Youlou,

par un représentant de la métropole. Fulbert Youlou est alors ministre de l'Agriculture, des eaux et forêts et de la météorologie. Les



Jacques Opangault

vers l'UDDIA qui ne cache pas ses accointances avec ces derniers. Quasi socialisant, le MSA agite chez eux la peur de voir la colonie basculée dans le giron communiste. La défection du député MSA, Georges Yambot, qui fait perdre la majorité à Opangault au profit de Youlou est à inscrire dans cette vision de l'administration coloniale de ne pas laisser le Moyen-Congo faire le lit d'une idéologie qui n'a pas bonne presse dans l'Hexagone.

Par la suite, un bras de fer s'engage entre les deux parties. Il se solde par la victoire de Fulbert Youlou qui, fort de sa nouvelle majorité, peut avancer plus loin dans son dessein de s'installer au pouvoir et durer. A Pointe-Noire,



Jean-Félix Tchicaya

Elu Premier ministre dans ces conditions, Youlou perçoit le danger que représenterait l'installation de son gouvernement dans une ville de Pointe-Noire qui lui semble hostile. Rappelons que Jean-Félix Tchicaya, influent leader du PPC (Parti progressiste congolais) est alors l'allié de Jacques Opangault. Le Premier ministre décide du transfert de la capitale politique à Brazzaville. Les fidèles de son rival voient dans toutes ces manœuvres la perpétration d'un coup d'Etat constitutionnel qui n'est pas vu d'un mauvais œil par Paris. Il est vrai que les rivaux de Fulbert Youlou sont mis devant un fait accompli. On pense que les affrontements interethniques de 1959, qui opposent les

tons-en les plus emblématiques en commençant par la « Loi constitutionnelle n°1 portant organisation des pouvoirs de la République du Congo et déterminant les conditions de préparation et d'approbation des lois constitutionnelles de la République du Congo ». Puis la suivante, presque « naturelle » au regard de ce qui est dit plus haut, qui fixe « provisoirement » à Brazzaville le siège de l'Assemblée législative et du gouvernement « provisoire » de la République du Congo. Puis encore le décret n°58-1 nommant Stéphane Tchitchelle ministre de l'Intérieur. Après des démêlés avec Jean-Félix Tchicaya dont il était adjoint au PPC, ce dernier s'est rapproché de Fulbert Youlou et peut tenir tête à son ex-mentor dans le Kouilou et à Pointe-Noire pour le compte du Premier ministre. Enfin, le décret 58-2 portant nomination des membres du gouvernement provisoire. Il compte treize ministres dont quelques ressortissants français.

Premier président du Congo suivant la loi constitutionnelle n°11 du 21 novembre 1959, l'abbé Fulbert Youlou exerce la fonction suprême jusqu'à sa chute lors de la révolte syndicale, encore appelée la Révolution des 13,14,15 août 1963. Fulbert Youlou, Jacques Opangault et Jean-Félix Tchicaya\* sont considérés comme les pères-fondateurs de la République. Tous les trois méritent le respect de la nation.

*Toujours est-il que cette seule journée du 28 novembre 1958 accouche d'une pléiade de textes qui, malgré leur caractère saccadé, finissent par donner forme à la république naissante*

novembre 1958, a été marqué par une série d'étapes franchies les unes après les autres, non sans difficultés. L'une de ces étapes concerne la mise en œuvre de l'arrêté n° 1339 du 14 mai 1957 fixant la composition du Conseil du gouvernement du Moyen-Congo. Il est pris à la suite des élections à l'assemblée territoriale du 31 mars et en application de la Loi-Cadre Gaston-Defferre (ministre français d'Outre-Mer) du 23 juin 1956 qui autorise les colonies à se doter d'une instance de ce type. Ces élections sont remportées d'une courte tête par Jacques Opangault, leader du MSA (Mouvement socialiste africain) qui obtient vingt-trois sièges, contre vingt-deux à Fulbert Youlou, président de l'UDDIA (Union démocratique de défense des intérêts africains).

Au regard de ces résultats, Jacques Opangault est nommé Vice-président du Conseil du gouvernement, chargé de l'Administration générale et de l'information, la présidence étant assurée

huit autres portefeuilles reviennent respectivement à Simon Pierre Kikhounga-Ngot (Affaires économiques, paysannat et plan), Stéphane Tchitchelle (Affaires sociales, travail, santé, habitat, service social), Bernard Mambeke-Boucher (Enseignement, jeunesse et sports), Xavier-François Zakete (Affaires financières), Joseph Vial (Budget), Jean Mardon (Fonction publique), Charles Vandelli (Travaux publics et infrastructure aérienne), André Kerherve (Production industrielle, mines, transport et tourisme).

Ce cabinet composé pour partie de Congolais et pour partie de Français ne favorise guère la cohésion entre les nationaux. Opangault et Youlou, rivaux à travers leurs deux formations politiques, vont très vite être absorbés par les luttes idéologiques qui opposent, en France, les partis métropolitains de gauche et de droite, dont les leurs sont en réalité des sections locales. Il semble que la balance des représentants coloniaux se penche

*Fulbert Youlou, Jacques Opangault et Jean-Félix Tchicaya sont considérés comme les pères-fondateurs de la République. Tous les trois méritent le respect de la nation.*

capitale du Moyen-Congo où se réunit l'assemblée territoriale pour élire les instances dirigeantes, le cas Yambot est évoqué par Opangault sans succès. Fulbert Youlou profite de la désertion des députés MSA pour peaufiner sa stratégie : l'assemblée territoriale devient l'Assemblée législative remplissant toutes les prérogatives que lui offre cette préséance.

partisans des deux camps à Brazzaville, faisant des dizaines de morts et d'importants dégâts matériels tirent leur origine de cette situation post-électorale sensible. Toujours est-il que cette seule journée du 28 novembre 1958 accouche d'une pléiade de textes qui, malgré leur caractère saccadé, finissent par donner forme à la république naissante. Ci-

## DOCUMENT

## Loi constitutionnelle n° 1 du 28 novembre 1958 portant organisation des pouvoirs de la République du Congo et déterminant les conditions de préparation et d'approbation des lois constitutionnelles de la République du Congo

L'Assemblée législative du Congo a délibéré et adopté,

Le Premier ministre de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. L'Assemblée territoriale du Moyen-Congo, formée en application de la loi 52.130 du 6 février 1952, se transforme en Assemblée législative du Congo. Les membres la composant portent le titre de député à l'Assemblée législative du Congo.

Art. 2.- Aucun député de l'Assemblée législative du Congo ne peut être poursuivi, recherché, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Aucun député à l'Assemblée législative du Congo ne peut, pendant la durée de son mandat, être arrêté qu'avec l'autorisation de l'Assemblée.

La détention ou la poursuite d'un membre de l'Assemblée est suspendue si l'Assemblée le requiert.

Art. 3.- L'Assemblée législative du Congo exerce la totalité du pouvoir législatif de la République du Congo.

Outre ces attributions, l'Assemblée législative du Congo est chargée de voter les lois constitutionnelles de la République du Congo.

Art. 4.- La date d'expiration du mandat de l'Assemblée législative du Congo est la même que celle de l'Assemblée territoriale du Moyen-Congo élue le 31 mars 1957 en application de la loi 52. 130 du 6 février 1952.

Art. 5.- Le Conseil de gouvernement sera remplacé par un gouvernement provisoire.

Le Premier ministre, chef du gouvernement provisoire, sera investi par l'Assemblée législative du Congo dès l'adoption de la première Loi à la majorité de ses membres.

Il nomme les Ministres de son choix, les démet de leurs fonctions, les remplace.

Il est le Chef de l'Administration de l'Etat.

ART. 6.- Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la République. Il dispose de l'Administration et des forces de Police intérieures dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Il exerce, par voie de décrets et d'arrêtés, le pouvoir réglementaire et assure notamment les relations avec la Communauté et la République Française, en particulier pour la préparation des modalités de mise en vigueur de la Constitution du 4 octobre 1958.

Art. 7.- Les pouvoirs dévolus au gouvernement de la République Française, au ministère de la France d'Outre-Mer, par les textes en vigueur, notamment par la loi municipale du 18 novembre 1955 et par les décrets 57.459 et 57.460 du 4 avril 1957 et les actes subséquents, sont conférés au gouvernement de la République du Congo, pour tout ce qui concerne la tutelle ou la création des communes, la tutelle du territoire, notamment en matière d'approbation ou d'annulation de leurs actes,

de suspension ou de dissolution de leurs assemblées municipales.

Art. 8.- Il sera créé un Comité constitutionnel consultatif chargé de donner son avis sur les projets de lois constitutionnelles de la République du Congo qui lui seront soumis par le gouvernement.

Il est composé de cinq membres élus au scrutin proportionnel et pris au sein de l'Assemblée législative du Congo.

Il pourra s'adjoindre trois membres, non membres de l'Assemblée, choisis pour leur compétence.

Art. 9.- Le Comité saisi par le gouvernement de la République d'un projet de loi constitutionnelle devra fournir son avis dans un délai de trente jours.

Le gouvernement, après modifications éventuelles, arrêtera les termes du projet définitif qui devra être soumis à l'Assemblée législative dans les quinze jours suivant la réception de l'avant-projet par le gouvernement.

L'Assemblée législative devra statuer dans le délai de quinze jours après la réception du projet du gouvernement, faute de quoi le projet de loi constitutionnelle sera adopté par le gouvernement qui pourra dans ce cas amender son projet initial par les modifications qui auraient été apportées par l'Assemblée.

Art. 10.- Pour l'adoption des lois constitutionnelles par l'Assemblée législative du Congo, tous les membres peuvent participer au vote sans qu'aucune cause d'incompatibilité leur soit imposable en raison des fonctions qu'ils pourraient exercer en application de la présente loi.

Art. 11.- Chaque loi constitutionnelle adoptée dans les conditions prévues aux articles 8, 9 et 10 ci-dessus, sera promulguée dans un délai de deux jours après son adoption, dans le territoire de la République du Congo et sera publiée au Journal officiel de la République.

Elle sera exécutée comme loi constitutionnelle de la République du Congo.

Art. 12.- En tout ce qui n'est pas contraire à la Constitution du 4 octobre 1958 et à la présente loi, les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date du choix du statut restent applicables jusqu'à modification ou abrogation par les autorités compétentes.

En tout ce qui n'est pas contraire à la Constitution du 4 octobre 1958 et à la présente loi, les autorités, juridictions et services administratifs, en place à la date du choix du statut, continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la mise en place des autorités, juridictions et services de la Communauté ou de ses membres appelés à leur succéder. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Pointe-Noire, le 28 novembre 1958.

Le Premier ministre de la République du Congo.

Abbé Fulbert Youlou

\*Source : Journal officiel de la République du Congo du 3 décembre 1958, PP. 6 et 7

## FISCALITÉ

## Plus de privilèges fiscaux douaniers aux entreprises

**Le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, a publié le 22 novembre, une note de service à l'attention des directeurs généraux des régies financières, relative à la suspension des privilèges fiscaux et douaniers aux entreprises agréées à la charte des investissements.**

L'objectif de la note ministérielle est d'aligner le tarif appliqué en République du Congo à celui de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. « *Le rétablissement des privilèges est soumis au respect des dispositions de la loi n°6-2003 du 18 janvier 2003 portant charte des investissements ; du décret n°2004-30 du 18 février fixant les modalités d'agrément des entreprises aux avantages de la charte des investissements ; des lois de finances et des agréments pris par les bénéficiaires dans le cadre de*

*leurs programmes d'investissement* », indique la note de service.

Les entreprises doivent faire parvenir au ministère des Finances et du budget, avant la fin de cette année, entre autres, les documents justifiant le respect de leur engagement en matière d'emplois (déclarés situation fiscale

**« En l'absence de justification d'un privilège douanier conforme au code des douanes de la Cémac, à la loi portant charte des investissements, toute marchandise importée doit être dédouanée au régime de droit commun »**

déclaration annuelle des salaires, etc.), de cotisations sociales (CNSS), de réglementation de change, de transfert de fonds et de comptabilité conformément au plan comp-

table Ohada ou à la réglementation sectorielle, souligne le document.

Dans l'optique de maximiser les recettes de l'Etat, les exonérations et taux réduits accordés à titre exceptionnel sont désormais supprimés. La note de service y relative a été prise à la même date par la tutelle, pour informer l'administration et les usagers des douanes.

« *En l'absence de justification d'un privilège douanier conforme au code des douanes de la Cémac, à la loi portant charte des investissements, toute marchandise importée doit être dédouanée au régime de droit commun* », révèle la note sur la suppression des exonérations exceptionnelles.

Rappelons que le rapport d'assistance technique du Fonds monétaire international à la douane et aux impôts, publié en août dernier,

stipule que les nombreuses exonérations fiscales et douanières impactent lourdement les efforts de mobilisation des recettes. Le montant des manques à gagner à l'importation est estimé à 367,4 milliards FCFA en 2017. D'après ce rapport, ces exonérations représentent pratiquement le double des recettes collectées par la douane l'année dernière.

La mesure gouvernementale suscite auprès des entreprises, notamment les cimenteries, une idée de l'augmentation du prix du ciment sur le marché. Ces dernières avaient émis, le 18 septembre, des réserves quant à la mise en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en ce qui concerne le ciment. Les cimenteries se disent inquiètes pour l'avenir de leurs entreprises touchées de plein fouet par la crise économique et financière. « *Toutes les ci-*

*menteries se portent mal. Les pertes sont énormes car les usines tournent aujourd'hui à une capacité de production comprise entre 10 et 20%* », avait indiqué un cimentier.

Cette situation inquiète autant l'Observatoire des droits des consommateurs (O2CD) qui s'interroge sur la raison du retrait du taux réduit de 5% de la TVA. « *La hausse de la taxe à 18% sur le ciment n'a pas tenu compte de l'esprit de la décision du Conseil des ministres de mai 2008, qui avait dressé une liste des produits de première nécessité pour lutter contre la vie chère. Si c'est pour maximiser les recettes de l'Etat, nous estimons que d'autres niches potentiellement imposables existent ailleurs* », avait estimé le secrétaire exécutif de l'O2CD.

**Lopelle Mboussa Gassia**

## INTERVIEW

# Maixent Raoul Ominga : « Produire c'est la plus grande bataille de la SNPC »

Le directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) estime, dans cet entretien avec *Les Dépêches de Brazzaville*, qu'en vingt ans d'existence, l'entreprise publique a remporté plusieurs batailles. Mais, insiste-t-il, la seule qui lui reste à gagner, c'est produire sur ses propres champs. Maixent Raoul Ominga aborde également les sujets liés à l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers, au projet d'extension de la Congolaise de raffinage (Coraf), ainsi que d'autres sujets.

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Que peut-on retenir du parcours de la SNPC qui a totalisé 20 ans d'existence en 2018 ? Maixent Raoul Ominga (M.R.O.) :**

C'est une question importante. Je pense que la SNPC a eu le mérite d'exister. À la création, les autorités nationales, en particulier le chef de l'Etat, voulaient faire en sorte que le Congo puisse récupérer son mandat de commercialisation du pétrole qui était remis, entre autres, aux majors de l'époque, les sociétés Total et Eni. En récupérant celui-ci, avec la dissolution d'Hydro Congo, il était question, dans un premier temps, que la SNPC puisse commercialiser le brut pour le compte de l'Etat.

Ce mandat a permis au pays de gagner plusieurs batailles au sortir de la guerre de 1997. Avec l'ancien Pdg, Bruno Jean Richard Itoua, nous avons passé du temps à faire en sorte que la SNPC contribue substantiellement au financement des charges de l'Etat, notamment des salaires. Dans la même phase, on s'est appuyé sur la commercialisation. Nous avons aussi essayé de diversifier l'économie en reprenant certaines structures qui étaient presque à l'abandon. On peut citer l'usine qui fabriquait les huiles à l'époque et l'unité d'enfutage du gaz. Concernant cette dernière, la SNPC avait investi à l'époque six cents millions de francs CFA.

Lors de la deuxième phase, nous avons décidé de nous concentrer sur les métiers du pétrole, ce qu'on appelait le recentrage. Avec celui-ci, nous avons pu forer les premiers puits sur le permis Mengo-Kundji-Bindji (MKB), sous la gouvernance de M. Marie Auguste Denis Gokana. Nous avons donc pu commercialiser, continuer à travailler sur notre métier et approvisionner le pays en produits pétroliers. Les produits à la pompe n'entrant pas dans le chiffre d'affaires de la SNPC, nous assurons une mission de service public.

Vingt ans après, on peut aussi dire que la SNPC a formé des cadres. Nous sommes aujourd'hui un groupe qui emploie mille cinquante-six agents. Nous avons toujours géré le mandat de commercialisation de l'Etat et négocié avec les institutions internationales sur les questions liées à la dette adossée au pétrole. Nous avons gagné beaucoup de batailles vingt ans après. Mais, la plus grande bataille qui reste est que nous puissions réellement produire. C'est la mission que l'Etat nous a confiée. Nous devons mettre toutes les énergies au cours de ce mandat pour que nous puissions avoir les champs qui produisent comme les autres. Parce que l'avenir d'une société pétrolière, c'est l'exploitation et la recherche. Nous avons la fondation SNPC à travers laquelle nous avons assisté l'Etat

dans la création des internats dans le pays pendant les programmes de municipalisation accélérée. Ces internats ont été mis à la disposition de l'Etat et nous allons continuer à appuyer l'Etat afin que ces structures puissent continuer à former l'élite de demain.

**L.D.B. : En mars dernier, vous vous êtes engagé lors de votre prise de fonction de veiller à l'approvisionnement régulier du pays en carburant. Qu'est-ce qui justifie la pénurie observée il y a quelque temps à Brazzaville ?**

**M.R.O. :** En réalité, il ne s'agit pas des engagements mais des missions de la SNPC. Les statuts de la SNPC nous donnent la mission d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers. On ne peut pas récuser qu'il y a eu pénurie. Mais, on ne se souvient pas que depuis mars 2018, nous avons observé la régularité dans le ravitaillement des stations en produits pétroliers.

La crise qu'on a connue est due à un problème logistique. N'oublions pas la complexité du système d'approvisionnement en pétrole. C'est notre métier, nous allons l'assumer. On ne dit pas que tout sera blanc mais on fera de telle sorte que la population soit édifiée en cas de crise. Nous lui présentons nos excuses à cause du silence observé pendant la période difficile. Il ne s'agit pas d'un fait exprès, le pétrole est un produit stratégique. Nous allons faire de sorte qu'en cas de situation, nous puissions maîtriser l'information et la diffuser aux Congolais.

**L.D.B. : Faire de la SNPC une société productrice de pétrole fait également partie de vos missions. Où en êtes-vous actuellement ?**

**M.R.O. :** C'est un objectif majeur pour nous. Nous avons fait un état de lieu et pu nous réorganiser, selon la volonté du gouvernement. On a déjà nommé les cadres qui se sont directement mis au travail. Nous avons un actif important que l'Etat nous a confié pour la valorisation, à savoir le bloc pétrolier MKB. Il y a un programme de travail sérieux dans ce sens et nous avons aussi des partenaires sérieux.

Dans un premier temps, on va procéder à l'entretien des puits existants et en début 2019, on va commencer un programme de forage planifié. C'est pour la première fois qu'on voit cela dans la société. Nous avons un document stratégique qui prévoit toutes ces actions. Nous faisons juste sa mise en œuvre pour que nous puissions désormais parler de la production de la SNPC. Il y avait déjà une production, on va amplifier l'action pour que nous soyons comme les autres. Dans le pays, Total est en tête sur la



Maixent Raoul Ominga, directeur général de la SNPC

liste des producteurs. Mais, la deuxième et la troisième place, si nous travaillons sérieusement sur MKB, avec la même volonté, on aimerait qu'on ne nous regarde plus dans les années à venir comme ceux qui vendent le pétrole produit par les autres. On doit produire pour discuter sérieusement avec les autres. Si nous ne produisons pas, les autres nous regarderont autrement. Dans notre programme de travail, nous allons faire les travaux d'entretien des puits existants. Ces travaux ne se feront pas comme d'habitude et permettront de mieux planifier le programme de forage.

**L.D.B. : Le prix du baril de pétrole a connu une légère hausse. Pensez-vous que cette tendance permettrait d'améliorer la contribution de la SNPC au budget de l'Etat ?**

**M.R.O. :** La tendance à la hausse du prix du baril est une bonne nouvelle pour le pays. Nous sommes en train de négocier un programme avec le Fonds monétaire international et d'aborder la restructuration de la dette. Le paramètre lié au prix du baril de pétrole et la tendance que nous observons donnent l'espoir que le pays devrait se relever et aller dans le bon sens.

Pour ce qui concerne la SNPC, l'année passée, nous l'avons déjà annoncé. On a quand même payé un premier dividende à l'Etat. Mais, cette année, nous sommes en train de travailler pour réduire les coûts et faire en sorte que l'Etat puisse regarder autrement la société nationale.

**L.D.B. : Les champs pétroliers au Congo sont en majorité arrivés en phase de maturité. La SNPC peut-elle s'engager dans d'autres blocs ?**

**M.R.O. :** La prise de participation dans les blocs est règlementée. Le

nouveau code des hydrocarbures permet que nous soyons titulaires sur la plupart des permis. On ne peut pas renoncer à prendre les nouveaux blocs. Mais, nous devons nous concentrer sur MKB, quitte à chercher les partenaires pour s'engager dans d'autres blocs. Mais, notre attention doit être portée sur MKB. L'Etat en confiant MKB à la SNPC, avec une fiscalité abordable, c'est un message fort pour que nous puissions occuper la place dans la production pétrolière au Congo.

Pour les nouveaux blocs, la SNPC est évidemment déjà partie prenante puisque la loi le lui autorise. Pour une société, s'il n'y a pas de nouveaux blocs, c'est comme si on travaillait sans préparer l'avenir. Aujourd'hui, nous sommes, par exemple, en partenariat dans la partie nord du pays pour exploiter le bloc Ngoki. Avec le partenaire concerné sur ce permis d'exploitation, nous allons faire en sorte que nous puissions commencer réellement à travailler l'année prochaine. Tout le matériel est sur place, j'ai eu la chance d'y aller. Nous devons conjuguer les efforts pour réaliser un premier forage sur ce bloc. Dans les thèmes qui sont en mer très profond, je pense que nous devons commencer par là où nous pouvons poser le pied. Nous sommes aux côtés des partenaires en train de travailler pour préparer l'avenir, parce que l'exploration c'est le pétrole de demain.

**L.D.B. : La Congolaise de raffinage (Coraf) ne couvre pas la totalité des besoins nationaux en produits pétroliers. Vous êtes administrateur général de la Coraf, est-ce qu'il est envisagé de doubler la capacité de cette société ?**

**M.R.O. :** Nous avons rappelé à l'Etat que l'usine était construite pour assurer la souveraineté énergétique du Congo. Ce n'est pas un projet au

hasard. Voilà pourquoi, nous regardons de très près tout ce qui touche à la Coraf, la viabilisation des installations, la sécurité, la gestion des hommes.

Dans la partie sud du pays jusqu'à Dolisie, on ne connaît pas de pénurie de carburant. Cela signifie que la Coraf contribue réellement dans l'approvisionnement du pays en produits pétroliers. Le goulot d'étranglement, c'est la route. La contribution de la Coraf est d'environ 55 à 60%. Cette unité vit en partie grâce à l'apport de l'Etat à travers le contrat de performance, négocié par ce dernier avec le Fonds monétaire international. Il était question à l'époque de voir l'impact de la Coraf sur le budget de l'Etat. Ce contrat a pris fin depuis le 30 juin 2018. Il faudrait que l'Etat puisse nous aider à mettre en place un nouveau contrat pour faire en sorte que nous nous retrouvons. Nous vivons les mêmes prix à la pompe depuis 2010. Dans d'autres pays, ils sont libres, l'Etat n'intervient pas. L'Etat a pensé qu'il fallait administrer les prix pour l'intérêt des Congolais.

La Coraf joue également un rôle de régulateur dans le système d'approvisionnement des produits pétroliers. Pour augmenter la capacité de la Coraf, nous avons la deuxième phase de développement de l'usine qui devrait nous permettre de traiter le fuel sur place. Cela permettrait d'augmenter la capacité de la raffinerie pour fournir les produits blancs (essence, gasoil, etc.). Le projet est là, en dehors de celui du siège qui vient d'être inauguré. Il y a beaucoup de choses qui sont faites dans cette usine. Nous irons doucement pour éviter de faire entrer la raffinerie dans le cycle de l'endettement en faisant de sorte qu'avec la ressource disponible nous puissions augmenter sa capacité, moderniser l'unité et former les agents.

Propos recueillis par Christian Brice Elion

# Compte rendu du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 26 novembre 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Trois affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de décret au titre du ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale ; Un projet de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement ; Une communication au titre du ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale.

Il convient de placer dans leur perspective globale les affaires soumises à la discussion du Conseil des ministres. En effet, les pouvoirs publics, sous l'impulsion du président de la République, poursuivent le lent et long travail de mise en œuvre du projet de société sur la base duquel le chef de l'Etat a bénéficié de la confiance des Congolaises et Congolais, à savoir « La Marche vers le développement ».

Il en va ainsi de la prise en compte des spécificités des métiers du cadre de l'Education nationale, particularismes qui justifient la mise en place d'un statut dérogatoire ; il en va de même encore de la poursuite de la remise en ordre du secteur sensible des affaires foncières, facteur de paix sociale quand il est bien administré, mais potentiel creuset de conflits lorsque les intérêts particuliers dominent le bien de tous et contrarient l'intérêt général ; il en va de même, enfin, du renforcement de l'efficacité de la Fonction publique d'Etat, par la maîtrise accrue de ses effectifs telle qu'elle doit découler du recensement physique de ses agents civils.

Après ce propos liminaire, entrons à présent dans le détail des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour lundi 26 novembre 2018.

I/- Ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale

Projet de décret portant statut particulier des agents du cadre de l'Education nationale

Invité à prendre la parole par le président de la République, M. Firmin Ayessa, Vice-Premier ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, a précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet soumis à leur examen était proposé en application de la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut général de la Fonction publique, telle que modifiée par les lois n°14-2007 du 25 juillet 2007 et 21-2010 du 30 décembre 2010.

L'élaboration du présent projet de décret a été un exemple réussi de travail mené par le ministère de la Fonction publique et les départements en charge des enseignements et ce, en étroite concertation avec les partenaires sociaux du secteur.

Il apparaît que les agents du cadre de l'Education nationale sont actuellement régis par des dispositions réglementaires devenues pour la plupart caduques, après la promulgation de la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 susmentionnée.

En effet, ces textes réglementaires, pris entre 1964 et 1974, ne pouvaient, par définition, prendre en compte l'évolution de la classification catégorielle des agents civils de l'Etat ainsi que le relèvement des niveaux de qualification résultant de l'introduction du système LMD, Licence-Master-Doctorat. D'autre part, il convient de noter que le décret n° 2006-90 du 09 mars 2006 visant les indemnités et primes spécifiques accordées aux enseignants ne prenaient en compte que certains aspects des avantages particuliers du cadre de l'éducation nationale.

Ainsi, le présent projet de statut particulier doit permettre

La prise en compte, par la création de nouveaux corps, des personnels spécifiques ou techniques nécessaires à l'accomplissement des tâches pédago-

giques. On peut citer les conseillers d'orientation, les informaticiens, bibliothécaires, archivistes, documentalistes, laborantins, etc. ; La revalorisation de la fonction enseignante, grâce à de meilleures conditions de travail et un traitement attractif, afin d'empêcher la transhumance de ces agents vers d'autres secteurs d'activités ; L'augmentation du niveau de formation et l'amélioration des conditions de recyclage des enseignants ; L'amélioration des conditions de travail jusqu'ici souvent détériorées.

Le projet de décret portant statut particulier s'articule donc autour de dispositions générales qui consacrent une nouvelle classification des personnels de l'éducation nationale, à savoir :

Le personnel enseignant ; Le personnel administratif et économique de l'éducation nationale ; Le personnel de l'inspection des services de l'éducation nationale ; Le personnel de l'orientation scolaire et professionnelle ; Le personnel technique de l'éducation nationale.

Les conditions de diplôme, de recrutement interne et externe des personnels, ainsi que celles des concours internes sont également précisées.

Le projet de statut apporte, par ailleurs, des innovations quant aux droits, indemnités, primes et avantages particuliers. Ainsi, sont ajoutées aux indemnités et primes fixées par le décret n°2006-90 du 9 mars 2006 précité, les nouvelles primes et indemnités ci-après :

Prime de salissure ; Prime de surveillance et de correction des évaluations ; Prime d'encadrement de stage ; Prime de formation pédagogique ; Prime de recherche ; Prime de suivi psychologique ; Prime de technicité.

Autre innovation majeure du projet de statut particulier : les enseignants nouvellement recrutés auront l'obligation de pratiquer leur art au moins cinq ans dans leur premier département d'affectation, en dehors de Brazzaville et Pointe-Noire, ce qui permettra de limiter les déficits en personnel enseignant à l'intérieur de notre pays.

Le Conseil des ministres a relevé, pour s'en féliciter, que les échanges constructifs entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux concernés ont permis, pour la première fois depuis près de quarante-cinq ans, des avancées importantes en matière de reconnaissance et de valorisation de la profession enseignante.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant statut particulier des agents du cadre de l'Education nationale.

II/- Ministère des Affaires Foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement

Projet de décret fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de reconnaissance des terres coutumières

Prenant à son tour la parole, M. Pierre Mabiala, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, a précisé aux membres du Conseil des ministres que la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, prescrit que la commission chargée de donner tout son contenu à ce texte devra être rendue opérationnelle par décret pris en Conseil des ministres.

Outil nécessaire à la bonne gouvernance foncière ainsi qu'à la consolidation des recettes d'origine foncière, la Commission en objet devra faciliter l'accès des acteurs économiques à des terres sécurisées, organiser les conditions de la constitution de réserves foncières par l'Etat, en vue de l'affectation à titre gracieux par celui-ci de terres à la réalisation de projets de développement économique et social.

Présidée par le ministre en charge des Affaires foncières et composée notamment des préfets de département, des présidents des conseils départementaux et municipaux, des sous-préfets, des administrateurs-maires, des maires des communautés ur-

baines, des procureurs de la République des lieux de situation des terres à reconnaître, la commission est saisie sur requête du mandataire de chaque famille terrienne concernée, dans la période comprise entre le 2 janvier et le 2 février de chaque année.

Elle peut également être saisie par l'Etat à titre exceptionnel, en cas de réalisation d'un projet d'intérêt général urgent.

Au terme de la procédure, la reconnaissance des terres coutumières concernées est prononcée par arrêté du ministre en charge des affaires foncières, et ce dans les quarante-cinq jours qui suivent la saisine, cet acte réglementaire valant alors autorisation d'immatriculation des terres coutumières ainsi reconnues par l'Etat.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, tout en se félicitant de l'adoption attendue des textes d'application du cadre juridique permettant une gestion cohérente du secteur sensible du foncier, a rappelé que l'objet même du texte en discussion était de clarifier les rapports entre les propriétaires de terres coutumières, situation spécifique, et l'Etat lui-même, en ce que celui-ci doit pouvoir, tout en garantissant et pérennisant la propriété privée des uns, disposer des réserves foncières de terres afin d'impulser, ce qui est son rôle de garant ultime de l'intérêt général, le développement économique et social de notre pays.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de reconnaissance des terres coutumières.

### III/- Communication

Rapport relatif au recensement physique des agents civils de l'Etat

De nouveau invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, a édifié les membres du Conseil des ministres sur le déroulement et l'issue du recensement physique des agents civils de l'Etat ainsi que sur les conclusions à en tirer.

Lancé officiellement le 31 octobre 2016 par le Premier ministre, chef du gouvernement, le recensement a été réalisé sur l'ensemble du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires du Congo à l'étranger.

Il avait, entre autres, pour objectifs principaux :

La maîtrise des effectifs des agents civils de l'Etat, pour assurer la rationalisation des profils et une meilleure répartition technique et géographique des personnels, dans le but de promouvoir des services publics de qualité ; La maîtrise de la masse salariale ; La maîtrise statistique, tant quantitative que qualitative des agents civils, afin de donner à l'Etat des outils utiles à la gestion des personnels et d'améliorer l'efficacité de son action ; La mise en place d'une administration moderne et performante, au service du développement ainsi que des besoins des usagers.

Résultats du recensement à la date du 30 avril 2018 – Des effectifs 71 548 agents civils de l'Etat avaient été pris en charge par la Solde à la date du 31 décembre 2016 ; 64 156 agents civils ont été recensés au 1er juin 2017 ; 62 701 agents ont été dénombrés au titre des résultats provisoires, après le traitement du Fichier des agents recensés (après retrait des matricules doubles ou erronés) ; La confrontation entre l'effectif initial des agents payés à la Solde et celui de 62 701 agents dénombrés lors du recensement, a permis de dégager un nombre de 8 847 agents qui ne se sont pas présentés au recensement. Parmi ces agents qui ne se sont pas présentés, on comptait : 6 399 agents civils de l'Etat, dont 673 en activité, 4 525 agents non identifiés à leurs postes de travail et 1 201 agents retraités, décédés, ou en double emploi. L'incidence financière des agents non identifiés s'élève à 1

# ministres du 26 novembre 2018

milliard 183 millions 455 382 frs CFA.

2 448 agents non gérés par la Fonction publique (hautes personnalités, politiques, responsables administratifs non fonctionnaires, magistrats, auditeurs de justice et agents du personnel local des ambassades du Congo à l'étranger). 61 868 agents civils de l'Etat en activité ont été identifiés à la date du 30 avril 2018, à l'issue des opérations d'assainissement des résultats provisoires et du traitement des réclamations. 1 842 agents ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au cours de la période d'avril à octobre 2018. Leur retranchement porte donc les effectifs à 60 026 agents civils de l'Etat en activité à la date du 1er novembre 2018; 738 agents seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite en novembre et décembre 2018, ce qui portera les effectifs à 59 288 agents civils de l'Etat en activité à la date du 1er janvier 2019.

– Des constats qualitatifs. Le recensement a permis de constater : La Fonction publique congolaise s'approche, de manière heureuse, d'une prise en compte paritaire du genre. Ainsi, la proportion d'agents civils se répartit à 51% pour les hommes contre 49% pour les femmes, avec une tendance affirmée à la féminisation accrue dans l'avenir, compte tenu de départs à la retraite qui concerneront davantage les agents hommes ; Une répartition inéquitable des effectifs, laquelle se traduit par des zones de forte concentration en ressources humaines (Brazzaville et Pointe-Noire) et des zones très faiblement pourvues à l'intérieur du pays, où le déficit en personnel a favorisé le recours aux bénévoles, notamment dans l'enseignement et la santé ; Une répartition disproportionnée des agents entre les trois catégories : I (cadres supérieurs) : 37% II (cadres moyens) : 59% III (agents subalternes) : 4% Une forte tendance au vieillissement des effectifs de la Fonction publique : 0,80% dont l'âge est inférieur à 25 ans ; 13,74% dont l'âge est compris entre 26 et 34 ans ; 48,96% dont l'âge est compris entre 35 et 49 ans ; 36,49% dont l'âge est supérieur à 50 ans. Ce vieillissement a pour conséquence logique une prévision de départs à la retraite qui est la suivante : 12 677 départs à la retraite dans les cinq prochaines années, soit 21% des effectifs actuels, les ramenant à moins de cinquante mille agents civils de l'Etat ; 21 003 départs au total dans les dix ans, soit 34% des effectifs.

Prenant la parole à ce stade des informations communiquées aux membres du Conseil des ministres, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a félicité le gouvernement, et notamment les ministères concernés par cette phase initiale, pour la finalisation effective et réussie du recensement physique des agents civils de l'Etat.

Le chef de l'Etat a invité le Conseil des ministres à prendre acte de toutes les données objectives mises à sa disposition et a instruit le gouvernement, sur la base des statistiques produites ce jour par le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, à prendre en compte, dans la gestion prévisionnelle des emplois dans la Fonction publique, ces données démographiques et qualitatives, afin d'assurer la modernisation, la féminisation accrue et le rajeunissement de l'Administration publique, levier essentiel d'action pour l'Etat lui-même.

Poursuivant son propos, il a noté le fait que, pour la première fois, ce processus de recensement, déjà engagé à plusieurs reprises par le passé, avait été mené avec succès, c'est-à-dire sans blocages, pesanteurs ou restrictions de quelque sorte que ce soit.

Le chef de l'Etat a donc invité le Conseil des ministres, et au-delà de cette instance, le peuple lui-même, à constater qu'au lancement de ce recensement, le 31 octobre 2016, le nombre d'agents civils de l'Etat était de 71 548. Il relève qu'à la date du 1er janvier 2019, il sera désormais de 59 288 agents.

Le président de la République a ajouté que ce processus nécessaire d'assainissement s'était déroulé dans

la rigueur, sans arbitraire d'aucune sorte, et dans le respect des droits de tous et de chacun.

Aussi, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de poursuivre, avec la même volonté politique affirmée, le processus de remise en ordre de l'Administration publique, en s'attaquant, comme il a déjà commencé à le faire à l'occasion de cette première phase, aux comportements irréguliers et frauduleux ainsi mis à jour.

Pour ce faire, il a invité le Premier ministre, chef du gouvernement, à mettre en place, dans les meilleurs délais, un Comité interministériel élargi aux départements ministériels les plus concernés, comité qui sera chargé de la consolidation des acquis du présent processus de recensement soumis à l'examen du Conseil des ministres, ainsi que de la prise en compte de ses implications en matière de gestion des données numériques et de la mise en œuvre des réformes et mesures correctives préconisées par le Rapport synthétique présenté ce jour par le vice-Premier ministre en charge de la Fonction publique.

Dans ce contexte, et face à l'ampleur des irrégularités constatées, le Conseil des ministres a invité le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des actions déjà engagées et à mener à bien, sans faiblesse mais sans arbitraire, les seize mesures identifiées par le Rapport soumis à son examen. Il s'agit notamment :

Du retrait systématique des primes et indemnités spécifiques indûment perçues par certains agents civils de l'Etat ; Du retrait systématique des indemnités de fonction indûment perçues par certains agents, pour des fonctions qu'ils n'exercent pas ou plus ; De l'abaissement de grade, de catégorie, d'échelle et d'échelon des agents surclassés abusivement, et qui perçoivent des salaires sur la base de faux éléments de classification. Des ordres de recettes seront pris à l'encontre des auteurs de ces fraudes et ce, pour trop-perçu. Du retrait de toutes les primes et indemnités payées à tort aux agents placés irrégulièrement en rapprochement de leurs conjoints à l'étranger et leur mise en position de disponibilité d'office, conformément aux dispositions de l'article 150 de la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut général de la Fonction publique.

Sur la base de l'exécution sans faille de ces mesures, le Conseil des ministres table sur une incidence financière de trois cent cinq millions huit cent quarante et un mille neuf cent trente deux mille frs CFA. Les pouvoirs publics devront également :

Consigner, sur un compte spécial de contrôle, des salaires des agents qui ne se sont pas présentés au recensement et qui n'ont pas été identifiés à leurs postes de travail ; Engager les procédures de révocation sans droit à pension, des agents recrutés ou reclassés sur la base de faux diplômes et ce, conformément aux dispositions de l'article 295 de la loi n°021-89 précitée, avec engagement de poursuites pénales. Faire procéder à l'annulation pure et simple des faux textes de recrutement ou de promotion, en attendant la mise en place d'un processus d'authentification des textes de recrutement et de promotion, ainsi que d'authentification des diplômes. Ordonner la mise en position de détachement d'office des agents qui exercent simultanément dans un établissement public et ce, conformément aux dispositions de la loi n°021-89. Faire procéder à la révocation, avec droit à pension, pour abandon de poste de travail, des agents exerçant simultanément dans le secteur privé ; Procéder à la régularisation de la situation de certains agents régulièrement recrutés et en attente de prise en charge par la Solde.

Plus globalement, les pouvoirs publics devront : Intensifier les contrôles de présence, par la mise en place d'un dispositif de veille ; Faire tenir régulièrement les conseils de discipline, afin que soient prononcées des sanctions à vocation dissuasive. Mettre en place un Fichier unique Fonction publique/Solde, sur la base de la plateforme informatique du ministère

en charge de la Fonction publique et ce, dans le cadre de la finalisation du projet de Système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat (SIGRHE en sigle), lequel vise la gestion automatisée des carrières administratives des agents civils de l'Etat. Procéder, par les voies appropriées, à l'évaluation périodique des agents civils de l'Etat et s'assurer de la tenue régulière des Commissions administratives paritaires, pour une meilleure gestion des carrières administratives.

Enfin, le gouvernement devra s'atteler à la mise en œuvre des réformes nécessaires. Il s'agit notamment :

De procéder à l'enrôlement biométrique systématique des agents recensés

Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir la fiabilisation des résultats obtenus. Les travaux préparatoires du projet sont en cours.

De procéder à l'interconnexion des différentes administrations publiques

Elle vise la mise en place de systèmes automatiques d'échange de données en temps réel.

D'élaborer un Répertoire interministériel des métiers, des emplois et des compétences (Rimec en sigle)

Cette étape prévoit l'identification, la définition et la qualification des emplois et des compétences, en vue de développer l'approche « métier » dans la Fonction publique congolaise.

Après cet échange complet de vues sur le Rapport présenté par le vice-Premier ministre, le Conseil des ministres a invité les ministères concernés à lui rendre régulièrement compte de l'état d'avancement de ce dossier fondamental dans le processus de renforcement des capacités, de réforme et de modernisation de l'Etat en République du Congo.

Cette affaire entérinée, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a informé le Conseil des ministres d'une excellente nouvelle, à savoir la reprise effective du trafic ferroviaire marchandises du Chemin de fer Congo Océan (CFCO en sigle) attendue pour début décembre 2018.

Il a ajouté qu'un premier train de marchandises est attendu à Brazzaville le mercredi 28 novembre 2018, soit dans 48h, arrivée qui coïncidera symboliquement avec la célébration du 60e anniversaire de la proclamation de la République du Congo.

Le Conseil des ministres a pris bonne note de cette nouvelle. Il a cependant noté, avec gravité, le fait que ce sont les destructions irresponsables causées sur ces ouvrages en 2016 et 2017 qui ont occasionné l'interruption brutale du trafic ferroviaire sur le tronçon Brazzaville/Pointe-Noire et privé notre pays d'une voie de communication névralgique. Ces destructions ont obligé les pouvoirs publics, dans un moment de difficultés financières connues de tous et de chacun, à reconstruire à grands frais les infrastructures concernées.

Pour l'information des contribuables que vous êtes, le Conseil des ministres note que la réhabilitation des trois ponts détruits, tous situés entre les localités de Kinkembo et Loulombo (département du Pool) vous a coûté un milliard neuf cents millions de frs CFA.

Le Conseil des ministres espère ainsi que cette renaissance du CFCO, qui coïncide symboliquement avec l'anniversaire de notre République, sera définitive et nous fera collectivement méditer sur le sens du bien public et celui de la patrie, sentiments qui doivent constamment nous animer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h30.

**Fait à Brazzaville, le 26 novembre 2018**

**Thierry Lézin Mougalla**  
**Ministre de la Communication et des médias**  
**Porte-parole du gouvernement**

# Pour un entrepreneuriat féminin au service de la croissance

Depuis 2007, le monde entier célèbre la «Global Entrepreneurship week» ou semaine mondiale de l'entrepreneuriat autour de la mi-novembre. Son objectif est simple. Il s'agit de magnifier les entrepreneurs. C'est-à-dire tous ceux qui envisagent la création d'une activité indépendante, une nouvelle entreprise ou le développement d'une entreprise existante, seule ou de façon collégiale. Ainsi perçu, entreprendre ne fait, a priori, aucun distinguo entre les femmes et les hommes. Mais à bien y regarder, on se rend compte que cette activité sociale est une fenêtre ouverte par laquelle on peut, une fois de plus, constater les trop nombreuses discriminations sociales que subissent les femmes. Et notre pays, la République du Congo, ne fait pas l'économie de telles injustices.

## Les congolaises, des entrepreneuses faute de mieux

Les femmes d'Afrique sub-saharienne sont championnes du monde de l'entrepreneuriat. Elles occupent le haut du pavé avec un taux de représentativité de 26% tandis que l'Europe ne compte que 6% d'entrepreneuses (cf. Women Entrepreneurship in Africa: à path to empowerment). A l'instar des autres femmes africaines, les congolaises sont nombreuses à entreprendre. Elles représentent 55,9% des travailleurs pour leur propre compte (cf. EESIC, 2011). Malheureusement, elles évoluent pour l'essentiel dans le secteur informel (78,8%) où elles travaillent généralement dans l'agriculture, l'élevage ou encore le commerce. Le choix de cette activité par les Congolaises s'est généralement imposé à elles. Entreprendre est devenu l'unique voie pour ces femmes, d'intégrer le marché du travail dans lequel le fait d'être de sexe féminin est un sérieux handicap. La preuve, au Congo, les femmes (12%) sont plus nombreuses à être en situation de chômage que les hommes (10%) (cf. EESIC : 2011). Ce chômage est lui-même le résultat d'un faisceau de facteurs convergents tels que : la discrimination à l'embauche des femmes ayant un niveau égal ou supérieur à celui des hommes, les déperditions scolaires résultants de la primauté de l'éducation



des garçons à celle des filles dans certaines familles ou encore à cause des grossesses et des mariages précoces. Ainsi, peu ou mal formées, ces entrepreneuses, par pis-aller, sont contraintes de conduire leurs activités génératrices de revenus avec des moyens rudimentaires. Elles utilisent très généralement leurs propres moyens financiers car elles ne peuvent prétendre à quelque crédit, ne possédant pas les garanties bancaires suffisantes telles que les titres fonciers notamment. Pendant que les entrepreneuses occidentales sont diplômées et créent des start-up et des structures formelles, les africaines entrepreneuses sont souvent non diplômées et créent des entreprises pour survivre.

## D'un entrepreneuriat de nécessité à un entrepreneuriat de vocation

En dépit de ces moyens rudimentaires, les Congolaises sont championnes de l'entrepreneuriat dans notre pays. Grâce au produit de leur activité, elles arrivent à subvenir aux besoins quotidiens de leurs familles en matière d'éducation et de santé notamment. En 2016, la contribution des femmes africaines qui entreprennent au PIB du continent a représenté une valeur totale estimée entre 250 et 300 milliards de dollars US, soit environ 12-14% du PIB africain (WIA, 2017).

Au regard d'un tel résultat et compte-

tenu de la force de travail que représentent ces entrepreneuses, il paraît absolument utile de capitaliser ce dynamisme des femmes de notre pays afin que leur activité cesse d'être un entrepreneuriat de survie pour devenir un entrepreneuriat de croissance. Car en créant les conditions qui permettent à ces femmes de réussir dans l'entrepreneuriat, on leur ouvre la possibilité de générer une richesse dont notre pays a besoin pour lutter contre la pauvreté, pour accéder au développement à travers la diversification de notre économie comme cela a été recommandé dans le Programme National de Développement (PND).

Pour ce faire, il est utile que le gouvernement élabore une double stratégie avec un axe prophylactique, de moyen terme et un axe curatif ou de court terme. A moyen terme, il est indispensable de renforcer l'accès des filles aux filières professionnelles et techniques. Celles-ci doivent cesser d'être les voies de stockage des « inadaptés » des filières générales pour devenir de véritables creusets des talents de demain. Ces talents peuvent être repérés très tôt à travers des concours de la jeune entrepreneuse organisé dans les démembrés de l'Etat. Parallèlement, à moyen terme et pour juguler ce taux élevé de femmes dynamiques et pourtant en recherche d'emploi, sans formation ni fortune, il est nécessaire que les pouvoirs publics créent plusieurs structures qui permettent la formation des entrepreneuses. De tels incubateurs devront proposer des parcours permettant d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires pour être des gestionnaires efficaces, d'une part. D'autre part, il est primordial de leur faciliter l'accès aux financements à des taux avantageux. C'est à ce prix que nous pourrions assurer aux filles et aux femmes de notre pays de passer d'un entrepreneuriat de survie, à un entrepreneuriat de vocation, seul capable de véritablement permettre aux 52 % de femmes congolaises de contribuer efficacement au développement de notre pays tout entier.

**Danièle Sassou Nguesso**  
Présidente de la Fondation  
Sounga  
[www.fondationsounga.org](http://www.fondationsounga.org)



## DROITS HUMAINS

## Les ONG sensibilisent aux violences faites aux femmes

Les organisations non gouvernementales, Action de solidarité internationale (Asi) et Azur développement, ont animé conjointement, le 24 novembre, une causerie-débat sur le thème « l'importance de l'accompagnement médical, psychologique, juridique et judiciaire dans la restauration de la survivante de violence », au centre d'information des Nations unies à Brazzaville.

La rencontre a été organisée en prélude à la célébration de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles commémorée dans le monde chaque année, le 25 novembre.

L'objectif a été de rendre visible la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences ainsi que valoriser les activités et l'expérience de l'Asi et Azur développement, dans le cadre du projet « Renforcement de la société civile et des acteurs étatiques pour améliorer le respect des droits des filles et femmes congolaises ». C'est un projet de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux filles mis en œuvre par ces associations depuis 2007, en partenariat avec le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, financé par l'Union européenne.

Peu avant la série de communication des acteurs de prise en charge de violence faites aux femmes, un témoignage vidéo de dix minutes à visage couvert d'un cas reçu au guichet unique de Brazzaville a été

donné. Le Dr. Carmel Stella Matoko Miambanzila a développé le thème « l'importance de l'accompagnement psychologique dans la restauration de la survivante de violence ». L'oratrice a circonscrit sa communication sur les conséquences des violences sexuelles, l'importance de la prise en charge, les types de victimes etc.

Selon elle, les conséquences sont nombreuses et peuvent être à long terme. Parmi celles-ci, figurent les violences physiques, psychologiques, spirituelles, économiques et sociales. Ces violences occasionnent le traumatisme, la frigidité, les grossesses indésirées, le rejet infanticide, le stress, l'isolement et bien d'autres. « *Le corps humain est compliqué et complexe car le traumatisme physiologique conduit au relâchement du cerveau qui crée des perturbations* », a souligné Carmel Matoko Miambanzila.

En ce qui concerne la prise en charge, poursuit l'oratrice, elle se fait dans le délai de soixante-douze heures afin d'éviter les maladies sexuellement transmissibles.

La communication sur le thème



L'assistance lors de la causerie-débat (adiac)

« l'importance de l'accompagnement juridique et judiciaire dans la restauration de la survivante de violence » a été donnée par Destin Matsiona, substitut du procureur de la République. L'orateur a fait la différence entre l'accompagnement juridique et judiciaire. L'accompagnement juridique consiste à faire connaître à la victime de violence ses droits en lui fournissant toutes les informations nécessaires pour le rétablissement. Quant à l'accompagnement judiciaire, il consiste à apporter

une assistance à la victime dans la saisine, a-t-il expliqué. En matière pénale, explique-t-il, les crimes de viols sont poursuivis jusqu'à un délai de dix ans. Il a exhorté les victimes des violences à la déposition de la plainte qui a une importance capitale.

Notons que l'animatrice principale du guichet unique, Carine Matangana, a présenté les statistiques des cas reçus en 2017 jusqu'au premier semestre 2018. Au total, 384 cas ont été enregistrés à Brazzaville et Pointe-Noire. Parmi ceux-ci, 212

ont reçu un accompagnement psychologique. Deux cent dix-sept ont déposé les plaintes au service de la police et de la gendarmerie, cent cinq dossiers ont été poursuivis et trente-deux cas ont été réglés à l'amiable. L'échange avec l'auditoire a porté sur les difficultés rencontrées, la prise en charge des cas des hépatites, le mutisme des victimes de violence et les modalités de paiement de poursuites à la justice en cas de violence.

Lydie Gisèle Oka

## CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de lutte contre le travail dissimulé, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les responsables des organisations d'employeurs et des travailleurs, du démarrage à compter du 26 novembre 2018, de la phase du recouvrement forcé des cotisations sociales, conformément aux dispositions de l'article 185 du code de sécurité sociale.

A cet effet, l'Huissier de Justice agissant pour le compte de la Caisse procédera, sur toute l'étendue du territoire

national, à la fermeture et ou au gel des comptes bancaires des entreprises et établissements n'ayant pas déclaré leurs travailleurs et payé les cotisations sociales y relatives.

L'attention des autorités administratives locales est appelée pour le bon déroulement de cette opération.

Fait à Brazzaville, le 23 NOV. 2018

Le Directeur Général,

**Evariste ONDONGO**



## CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## Dix enseignants-chercheurs congolais honorés

**Les heureux récipiendaires ont reçu leurs différentes distinctions de l'Ordre international des palmes académiques du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames), le 23 novembre, à Brazzaville.**

Dix enseignants-chercheurs de l'Université Marien-Ngouabi viennent d'être promus aux grades de commandeurs et de chevaliers dans l'Ordre international des palmes académiques (OIPA/Cames). En effet, cette institution panafricaine a reconnu en ces Congolais les excellents services qu'ils ont rendus dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur dans l'espace Cames. C'est le secrétaire général du Cames, le Gabonais Bertrand Mbatchi, qui leur a fait porter les insignes de grade à l'ouverture du 33e colloque du Programme de

reconnaissance et d'équivalence des diplômes, couplé au 12e atelier de sensibilisation en Assurance qualité qui se tiennent actuellement à Brazzaville.

Pour le grade de commandeur, ce sont les professeurs titulaires Armand Moyikoua, Ange Antoine Abena et Christophe Bouramoué qui ont été récompensés pour services rendus à l'enseignement supérieur et à la recherche en Afrique, notamment dans le cadre du Cames.

S'agissant de la distinction de chevalier de l'OIPA, sept Congolais sont sur la liste. Il s'agit des Prs Paul Louzolo-Kimbembé, Yolande Bertou-Ofouémé, Dieudonné Tsokini, Parisse Akouango et Robin Pascal Ongoka ainsi que les maîtres de conférences agrégés Macaire Batchi et Delphine Edith Emmanuel Adouki.



S'exprimant au nom des récipiendaires, Ange Antoine Abena s'est félicité de cette vision du Cames et des efforts que cette institution ne cesse de déployer. « Aujourd'hui, il s'agit des enseignants-chercheurs dont certains ont une expérience responsable

ou de responsable honoraire dans les établissements d'enseignement supérieur et les instituts. Les autres ont une certaine visibilité internationale. Notre promotion de récipiendaires est donc la charnière entre la fin du premier et le début du deu-

*Huit des dix promus* Adiac xième cinquantenaire », a-t-il indiqué, réaffirmant leur engagement de continuer à travailler avec beaucoup d'allégresse et de zèle en faveur du développement de l'espace Cames.

**Parfait Wilfried Douniama**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Signature de cinq conventions de financement entre le Congo et la France dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement pour un montant de 43 milliards de FCFA en dons

Le mardi 27 novembre, le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Calixte Nganongo, l'Ambassadeur de France au Congo, Son Excellence Bertrand Cochery, et le Directeur de l'Agence Française de Développement, Monsieur Lionel Cafférini, ont procédé à la signature de cinq conventions de financement pour un montant total de 43 milliards de FCFA.

En complément de l'annulation de la dette accordée par les créanciers du Club de Paris suite à l'atteinte en 2010 par le Congo du point d'achèvement de l'initiative renforcée Pays Pauvres Très Endettés (PPTe), la France a consenti un effort bilatéral additionnel sous la forme de deux Contrats de Désendettement et de Développement, d'un montant total de 229 MEUR.

Ces signatures sont intervenues à la suite d'une réunion du Comité d'orientation Stratégique mis en place entre le Congo et la France pour assurer le suivi conjoint des projets financés dans le Cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Ces nouveaux financements octroyés par la France en dons et dont la gestion sera assurée par l'Agence Française de Développement concernent quatre projets :

**1.** Un projet d'appui à la politique d'action sociale du Congo (projet TELEMA) pour un montant de 6,5 Milliards de FCFA.

Ce projet prendra la suite de l'appui déjà apporté au projet LISUNGI. Il permettra notamment de déployer, à une échelle pilote dans un premier temps, une approche qui vise l'inclusion économique des populations vulnérables en vue de leur sortie durable des dispositifs d'assistance. Il s'agira de mettre en place, dans une dizaine de Circonscriptions d'Actions sociales, des mécanismes d'identification, d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des plus vulnérables (programmes d'alphabétisation, formations courtes ou appuis à l'entrepreneuriat).

**2.** Un projet intitulé « paysage forestier Nord Congo » d'un montant de 4 milliards de FCFA sur financement C2D. Un financement complémentaire est par ailleurs apporté par le Fonds Français pour l'Environnement

Mondial (FFEM), sous forme de don également et administré par l'AFD pour un montant de 1 milliard FCFA.

Ce projet vise à assurer le maintien du continuum écologique et la préservation de la diversité biologique dans les territoires du Nord Congo. Il contribuera à appuyer une approche paysage intégrée de l'aménagement du territoire dans le Nord-Congo, notamment :

- en renforçant l'efficacité de la lutte anti-braconnage, en soutenant la mise en place de corridors écologiques et en intégrant des mécanismes de conservation de la biodiversité au sein des activités extractives (foresterie, mines, agro-industrie) ;
- en favorisant le développement d'activités agricoles et de pêche dans les séries de développement communautaires et les périphéries urbaines ;
- en accompagnant la dynamique de gestion durable des forêts tant dans les concessions forestières ne disposant pas encore de plans d'aménagement validés que dans celles mettant d'ores et déjà en œuvre leurs plans d'aménagement.

**3.** Un projet d'appui à la relance de l'agriculture pour un montant de 5,2 milliards FCFA

Il s'agira de renforcer la contribution de l'agriculture à l'économie congolaise à travers :

- la promotion d'une agriculture familiale performante et respectueuse de l'environnement en périphérie des centres urbains.
- la relance d'une production cacaoyère compétitive et respectueuse de l'environnement.

**4.** Un projet de gestion des inondations et de l'assainissement à Pointe-Noire pour un montant de 26,2 milliards de FCFA

Le projet vise à améliorer les conditions de vie socio-économiques et environnementales des Ponténégrins en construisant des ouvrages de drainage des eaux pluviales et en améliorant la gestion des inondations et la gestion des déchets solides. Ces financements en dons témoignent une nouvelle fois de la richesse, de l'étendue et de la diversité de l'appui de la France au Congo. En effet, une vingtaine

de projets structurants sont actuellement financés par l'Agence Française de développement au Congo pour un montant d'environ 300 milliards de FCFA. Ces projets sont pleinement alignés sur les priorités du Gouvernement congolais puisqu'ils concernent aussi bien :

- l'accès aux services essentiels (eau potable, énergie, drainage),
- la diversification de l'économie (transports, agriculture, forêt),
- la protection des plus vulnérables (LISUNGI, TELEMA, etc),
- le renforcement des capacités et la formation initiale et continue notamment dans les métiers de la santé, de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture.
- la préservation des ressources naturelles.

Les projets sont pilotés directement par les ministères sectoriels compétents. Ils concernent l'ensemble du pays. Ils permettent de mobiliser des expertises françaises reconnues, selon un cahier des charges responsable en matière sociale et environnementale. Les entreprises congolaises, soit en consortium, soit individuellement, sont parties prenantes des projets financés et apportent à ce titre leur savoir-faire et leur connaissance du terrain.

Enfin, les projets sont à fort impact sur le bien-être social et la conjoncture économique en lien avec les priorités du Gouvernement. A titre d'exemple, environ 10.000 ménages soit environ 60.000 personnes bénéficieront de filets sociaux dans le cadre du projet Lisungi. Les raccordements au réseau d'eau potable, dont les travaux démarreront au 1er trimestre 2019, devraient concerner plus de 400.000 personnes dans les quartiers périphériques de Brazzaville. Les conventions signées le 27 novembre s'inscrivent dans la même démarche : en effet, les ouvrages de drainage à Pointe Noire, les actions en faveur de l'inclusion économique du projet Téléma, les activités de relance de l'agriculture et de valorisation des paysages forestiers du Nord Congo concerneront plusieurs milliers de personnes.



# Samu na ngue!

**Vous offrir une facturation plus claire**

A la fin de votre forfait internet soit:

- ☑ Seulement 10F/Mb pour naviguer confortablement avec **MTN MaxiNet**
- ☑ Votre credit n'est pas utilisé pour internet jusqu'à l'achat d'un nouveau forfait avec **MTN Widge** et **MTN Prestige**

**everywhere you go**

[mtncongo.net](http://mtncongo.net)



## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

## L'ONU dédie seize jours de mobilisation

**Les Nations unies ont lancé, le weekend dernier, la campagne de mobilisation et de solidarité pour l'élimination du fléau à travers le monde.**

La campagne de seize jours prendra fin le 10 décembre, notamment le jour de la commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme.

« Notre devoir n'est pas seulement d'être solidaires mais également d'intensifier nos efforts pour trouver des solutions et des mesures visant à mettre un terme à ce fléau mondial évitable, ayant un impact négatif sur la vie et la santé des femmes et des filles », ont déclaré, dans un communiqué commun, les représentants des agences onusiennes, notamment le Programme des Nations unies pour le développement, le Fonds des Nations unies pour l'enfance,

l'ONU-Femmes et le Fonds des Nations unies pour la population qui ont estimé que l'année dernière a été extraordinaire en termes de prise de conscience de l'ampleur des différentes formes de violences infligées aux femmes et aux filles. Mais, cette prise de conscience a été renforcée par l'attribution du prix Nobel de la paix en 2018 à deux activistes remarquables, à savoir Nadia Murad et Denis Mukwege, originaire de la République démocratique du Congo, qui œuvrent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit. Selon l'ONU, plus d'un tiers des femmes dans le monde ont subi des violences physiques ou sexuelles à un moment de leur vie. En outre, des recherches ont montré que le coût de la violence à l'égard des femmes pourrait représenter environ 2% du

produit intérieur brut mondial. Cela équivaut à mille cinq cent milliards de dollars.

« Depuis plus de vingt ans, le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies contre la violence à l'égard des femmes, géré par ONU-Femmes investit dans des initiatives nationales et locales qui traduisent les promesses politiques en avantages concrets pour les femmes et les filles et contribuent à la prévention de la violence dans les pays », ont-ils ajouté.

#### La prévention des violences à l'endroit des femmes est une exigence

Evoquant la nécessité de sensibiliser la communauté internationale à la question, l'ONU a signifié que réduire et prévenir la violence à l'égard des femmes est une transformation. D'autant plus que cela améliore la santé des femmes et des enfants, réduit les

risques de contracter le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles, améliore la productivité économique et le niveau d'instruction et réduit les risques de maladie mentale ainsi que de toxicomanie.

Ainsi, pour les agences onusiennes, c'est dans ce cadre qu'une initiative intitulée « Spotlight » a été enclenchée. Cette initiative de l'ONU et de l'Union européenne vise à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle est également un partenariat mondial pluriannuel entre les deux organisations. « Nous travaillons avec différents partenaires pour accroître l'ampleur et le niveau d'ambition de nos interventions », ont précisé les responsables du Pnud, de l'Unicef, d'ONU-Femmes et du Fnuap et de l'Agence des Nations unies pour la santé reproductive.

Abordant la même question, en sa qualité de secrétaire général de l'ONU, António Guterres a déclaré que la violence à l'égard des femmes et des filles est une pandémie mondiale. C'est un affront moral fait à toutes les femmes et les filles, une marque d'infamie pour les sociétés et un obstacle majeur à un développement inclusif, équitable et durable.

« Cette année, dans le cadre de la campagne mondiale de l'ONU dénommée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles », nous avons voulu mettre en avant notre soutien aux rescapées, à celles et ceux qui combattent les violences faites aux femmes sur le thème "Peindre le monde en orange" », ont-ils conclu, en précisant que la couleur orange exprime la solidarité mondiale.

**Rock Ngassakys**

## GABON

## Un mouvement voudrait installer Jean Ping à la tête du pays

**En l'absence du président Ali Bongo Ondimba, les partisans du candidat malheureux à l'élection de 2016 demandent qu'il soit installé dans le fauteuil présidentiel.**

D'après des sources concordantes, des appels sont lancés dans certaines villes du pays, demandant à ce que Jean Ping soit porté à la magistrature suprême, en remplacement d'Ali Bongo Ondimba, frappé par la maladie. Tout a commencé le 24 novembre au quartier général de l'ancien Premier ministre, Jean Eyeghe Ndong à Nkembo, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Libreville, où, lors d'un meeting, l'opposition a estimé que l'heure est venue de remettre sur le tapis le contentieux électoral du dernier scrutin présidentiel et reconnaître automatiquement Jean Ping comme le président du Gabon. L'idée revenait dans tous les discours à cette occasion même si Jean Ping n'y était pas présent.

Des dispositions préalables avaient été prises par les partis de l'opposition proches du principal challenger d'Ali Bongo Ondimba lors de l'élection présidentielle de 2016. En témoigne le fait que la Coalition pour la nouvelle République, créée par Jean Ping, a lancé le mouvement TGV (train à grande vitesse) dont la destination finale sera le palais présidentiel.

Le mouvement TGV se propose d'organiser des manifestations tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays. Dans cette optique, l'ancien Premier ministre, Jean Eyeghe, un des moteurs du mouvement, a appelé les Gabonais à la mobilisation. « Pourquoi celui qui a été élu n'est pas



Jean Ping

à la présidence ? Les Gabonais doivent manifester. Ce n'est pas deux cents personnes, c'est cinq mille, dix mille, vingt mille personnes, même cinquante mille. Et ça doit être la même chose, à l'intérieur du pays », a-t-il déclaré. Répondant aux appels de l'opposition, un leader de la majorité a ironisé : « Il est toujours permis de rêver car pour nous, l'élection présidentielle de 2016 est très très loin derrière nous ». Plusieurs sources indiquent qu'Ali Bongo Ondimba devrait arriver cette semaine à Rabat, au Maroc. Le président gabonais viendra « certainement » pour une période de « convalescence et de rééducation », a confié une source dans son entourage.

La présidence gabonaise a récemment indiqué qu'Ali Bongo est depuis le 24 octobre en Arabie saoudite où il se trouve « dans une phase de recouvrement de la plénitude de ses facultés physiques » à la suite d'un « malaise », de « vertiges » et d'un « saignement ».

**Nestor N'Gampoula**

## BURKINA FASO

## Gilbert Diendéré nie avoir commandité le coup d'Etat

**Présenté comme le cerveau de la tentative de putsch de 2015 dans le pays, le général accusé d'attentat à la sûreté de l'Etat, meurtres, coup et blessures volontaires a comparu le 26 novembre au tribunal militaire de Ouagadougou.**

L'ancien chef de la garde prétorienne du président Blaise Compaoré, renversé il y a quatre ans, a déclaré à la barre : « Je n'ai ni commandité ni planifié, ni organisé ni exécuté ce que d'aucuns appellent le coup d'Etat du 16 septembre 2015. J'ai juste assumé une situation donnée, sur les conseils des médiateurs et après accord de la hiérarchie militaire ». Le général Diendéré, qui avait pris la tête du putsch manqué, est accusé d'atteinte à la sû-



putschistes, avant de rendre le pouvoir face à la pression populaire et à l'armée loyaliste.

Le RSP était la garde prétorienne de l'ex-président Compaoré, chassé par un soulèvement populaire en octobre 2014. Il a été dissous après la tentative de putsch par le régime de transition qui avait

**« Je n'ai ni commandité ni planifié, ni organisé ni exécuté ce que d'aucuns appellent le coup d'Etat du 16 septembre 2015. J'ai juste assumé une situation donnée, sur les conseils des médiateurs et après accord de la hiérarchie militaire ».**

reté de l'État, trahison et meurtre, lors des événements qui avaient fait quatorze morts et deux cent soixante-dix blessés. Ex-chef du Régiment de sécurité présidentielle (RSP), l'unité d'élite de l'armée qui a perpétré le coup d'Etat, le général Gilbert Diendéré avait pris la tête du Conseil national pour la démocratie, organe dirigeant des

succédé au régime Compaoré. Un autre cerveau présumé du putsch, le général Djibrill Bassolé, était également présent lui aussi lundi matin. Ancien ministre des Affaires étrangères du régime Compaoré, il bénéficie d'une liberté provisoire, tandis que le général Gilbert Diendéré est en détention.

**Yvette Reine Nzaba**

## COMMUNIQUE

La mission d'Audit de la Dette intérieure prie les opérateurs économiques dont les noms et/ou raisons sociales sont cités ci-dessous qui ne se sont pas présentés lors de la première invitation à bien vouloir se présenter à la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) à la date indiquée pour affaire les concernant à partir de 09h00. Nos Guichets sont ouverts aux heures indiquées et selon le calendrier ci-dessous et aux retardataires jusqu'au 1er décembre dernier délai. Nous rappelons qu'aucune créance des opérateurs ci-dessous et comprises dans la période sous audit ne sera pris en compte si ce dernier ne répond pas à l'invitation.

N.B : se munir d'une pièce d'identité pour les personnes physiques, en plus de la pièce d'identité, les représentants des sociétés devront se munir d'un document justifiant de leur qualité, les statuts de la société et une copie du RCCM.

Une procuration dûment enregistrée auprès d'un notaire accompagnée d'une pièce d'identité sera exigée pour toute personne représentant une tierce personne dans l'incapacité de se présenter.

Les personnes connaissant les intéressés sont priées de les en informer

### Jeudi 29 Novembre 2018

9H00 – 17h00

N° Nom ou Raison sociale

1	BEBATP
2	ENTREPRISE GENERALE ATLAS-BUREAU
3	STÉ IPOMY IMMOBILIER
4	MEDO MANAGMENT
5	ETS OKAMBILI EDWIGE ESTHER
6	ETS DEIGHE NEGOCE
7	ENTREPRISE CHRISTELLE EC
8	ALCATEL LUCENT SHANGAÏ BELL CO LTD
9	MANAGEMENT PROJET B.T.P
10	COMPAGNIE NATIONALE AIR FRANCE
11	ETS BRAZZA PRESTATION
12	GNSA LEMAI CONGO
13	SOCIETE D'APPROVISIONNEMENT CONGO SERVICE A . C . S
14	CHINA XINXING IMPORT AND EXPORT
15	NORMA
16	IRMA SARL
17	ENTREPRISE DE DEVELOPPEMENT ET DES BATIMENTS AU CONGO EDBC-SARL
18	INTÉLLIGENCE INFORMATIQUE & BÂTIMENTS
19	AGETIP S.A
20	INSTITUT DES ETUDES DE L'INGENIERIE ELECTRONIQUE DE CHINE C.E.E..D.I
21	FORALAC
22	ROYAL CONSTRUCTION (ROC)
23	SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE SOPRIM
24	STUDY INTERNATIONAL
25	TRACTEBEL ENGINEERING
26	COMPAGNIE COMMERCIALE DE REPRESENTATION ET DE SERVICES CORES - CONGO SARL

27	ALDROZ UNI SERVICES
28	OVERSEAS INFRASTRUCTURE ALLIANCE
29	SCET TUNISIE CONGO
30	PRODUITS DE CONSTRUCTION DE BZV PROCOB
31	TATA STEEL
32	SOCIETE CHINA BEIJING RESIDENTIAL DEVELOPEMENT AND CONSTRUCTION GROUP CORPORATION
33	GESTION NOUVELLE CHANTIERS ET ATELIERS DU CONGO
34	NAE GUM GANG
35	SOCIETE GENERALE DE SURVEILLANCE CONGO
36	DIAMOND CEMENT CONGO SA
37	HELIAVIA SA
38	GROUPEMENT ANDRE
39	AMINE ELECTRO MECA CONGO
40	GROUPE GÉNÉRATION EXPRESS
41	RUE DU COMMERCE SARL
42	ETS TOP CONSTRUCTION
43	ETS AMPHA MBEH
44	CRGM
45	CONGOLAISE DE GESTION DES AFFAIRES
46	SOCIETE BIKAROUA S.B. SARL.U
47	ETS GCAM
48	ETS NEW LOOK
49	ETS GROUPE ECLORE
50	ETS MC PRINCE WINDSOR
51	ETS ON
52	ETS REVE CHILAUDE
53	TPS SARLU
54	ETS MBANI SERVICES
55	ETS GH CONSTRUCTION

56	CABINET DES GEOMETRES EXPRESS
57	ETS SIM HELICES CONGO
58	MAD SARL
59	HUAFENG GROUPE CONSTRUCTION
60	CONGO RYONGBONG GROUP
61	STÉ PRESTATION INFORMATIQUE ET SERVICES AFRIQUE CENTRE
62	RENA SERVICES SARL
63	K.I.C
64	MR DO SERVICES
65	SOCIÉTÉ R2 SERVICE
66	ETS DD
67	GROUPE SCB
68	GROUP STREIT SECURTY
69	DORSAH INTERIM
70	SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES ÉTUDES TECHNIQUES SCET
71	PROGRAMME DES NATIONS UNIES
72	ANFE SERVICES CONGO
73	SOCIETE JEEF SARLU
74	FICHTNER CONGO SARL
75	SANIF CONGO GIE GIE
76	SOCIETE NDOSIAM NDOSIAM
77	SOCIETE SICAS SCA
78	HUAWEI TECHNOLOGIES
79	SERAVISION CONGO
80	AMJET EXECUTIVE
81	FITEC
82	BEJING CONSTRUCTION ENGINEERING
83	LAZARE INDUSTRIES LIMITED
84	ETS SERA CONGO 29/01/2001
85	SERGE CONSTRUCTION-ENTRETIEN-AMENAGEMENT & LOGISTIQUE SCENTRAL GROUPE SCENTRAL GROUPE

### Vendredi 30 Novembre 2018

9h00 – 17h00

N° Nom ou Raison sociale

1	HEMA-CONGO .
2	UNIVERS VOYAGES U.V
3	SOCIETE DE TRAVAUX ET D'INFRASTRUCTURES STI
4	MEGATIM-SARL .
5	SILOTEC-CONGO SILOTEC
6	BUREAU VERITAS-CONGO BV CONGO
7	SERVICES TRAVEL INTERNATIONAL S.T.I.SARLU
8	IKO-CONSTRUCTION I.C-SARLU
9	SOCIETE DE GESTION DES ENTREPÔTS SOUS DOUANES S.G.E.D
10	SOCIETE DES CONTROLES TECHNIQUES DU KOUILOU S.A.R.L.U.S.C.T.K. S.A.R.L.U
11	ETS MAISON LYS & AGENCE .
12	D.S.A. CONGO D.S.A.C.
13	TOP ACTIONS SERVICES T.A.S
14	ETS S.C.C.H. .
15	ETS G.C BUSINESS SERVICES
16	SOCIETE CONGOLAISE DE GESTION DES AFFAIRES CO.GE.A.
17	ETS BOMA SERVICES .
18	ETS MP SERVICES M.P SERVICES
19	AFRICA GLOBAL IMPORT-EXPORT

EXPRESS S.A.R.L.U .	
20	LA PREDESTINATION .
21	GRACE DIVINE GROUPE GDG
22	ETS ROCHELLE .
23	ETS OB SERVICES
24	ETS MIFF SERVICE3 MIFF SERVICE
25	ETS BENDA .
26	BAOBA IMMOBILIER
27	IDHEM
28	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION
29	ECOLE PRIVEE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE EN GESTION, LOGISTIQUE ET MANAGEMENT
30	ECOLE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
31	ACADEMIE DES BEAUX ARTS DE BRAZZAVILLE
32	METP
33	IGDE
34	UIB
35	ESTC
36	ISPU
37	IEPA
38	IHEMS
39	IMB
40	ULC
41	SUECO

42	B.M.B.B.M.B-SARL
43	TRANS EQUATORIAL CONGO T.E.C
44	SOCIÉTÉ YOUMAS
45	GROUP SEL
46	EULER- SARL .
47	ETS PHARMACIE LA VICTOIRE PHARMACIE LAVICTOIRE
48	SOCIETE M.H.B.
49	SOCIETE DE TRAVAUX ET DE PRESTATION DE SERVICES SOTRAPS UNIPERSONELLE
50	METAL TRADE
51	SOCIETE KNF
52	ALL PRO CONGO APC
53	GUEYE GUEYE-SARLU
54	INTERFACE 2000 INTERFACE 2000 -SARL
55	ETS ARC-EN CIEL .
56	CONGOLAISE DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE C.C.I
57	EURO-AFRICAINE DE TRANDING CONGO .
58	ETS U.P.R.C .
59	MM-SERVICES MM-S
60	PURAC
61	SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE ET DE SERVICES S G I S-SARLU
62	GROUPE ARC EN CIEL
63	SOCIETE BOLD INTERNATIONAL

## EMERGENCE DE LA DÉMOCRATIE MONDIALE

# La citoyenneté africaine en phase de construction, selon Rachel Annick Ogoula Akiko

L'ambassadeur du Gabon auprès de l'Unesco a présenté à Paris, à l'occasion du colloque des Citoyens du monde et de la première assemblée mondiale organisés du 18 au 20 novembre, le thème « Réflexion sur la citoyenneté en Afrique ».

Des ambassadeurs, des délégués permanents auprès de l'Unesco, des représentants de l'ONU et de la société civile, venus échanger sur les dangers qui menacent l'humanité et déterminés à mettre en place une organisation respectant les personnes, les peuples et les équilibres naturels ont pris part à la rencontre.

La contribution de Rachel Annick Ogoula Akiko a été très saluée car considérée comme une valeur ajoutée à la réflexion globale sur « la citoyenneté mondiale ». L'ambassadeur a fait un rappel historique, politique et socio-culturel de la citoyenneté africaine, telle qu'elle l'entend, « à la fois un statut correspondant à un ensemble de droits définis juridiquement et une identité reposant sur un sentiment d'appartenance à la collectivité », chacun des cinquante-quatre Etats étant doté de son identité.

Sur le plan historique, la citoyenneté était enfermée au sein des groupes ethniques, des clans, des castes et des tribus qui constituaient de véritables sociétés dans lesquelles chaque individu devait respecter les règles de vie



de la communauté, en se fondant sur des coutumes et des traditions. Ce qui a contribué « à modeler la citoyenneté africaine telle que nous la construisons et la connaissons aujourd'hui ». L'intégration économique des Etats africains va renforcer ce sentiment d'appartenance à une même communauté. Trois groupes s'opposaient dans les années 1960, à savoir les « radicaux

» du groupe de Casablanca, de Sékou Touré et Kwame Nkrumah, militant pour l'unité politique avant l'intégration économique ; les « modérés » de Monrovia, favorables au respect des frontières issues de la colonisation et partisans d'une unité plutôt progressive dans laquelle l'unité économique devait précéder l'unité politique ; et les « pro-français » du groupe de Brazzaville, composés des anciennes colonies françaises (excepté la Guinée, Madagascar et le Rwanda).

## Le défi africain de la citoyenneté

Le défi était de rassembler toutes ces richesses éparses sous une même bannière, en vue « de promouvoir l'indépendance, encourager la pratique de la solidarité entre les Africains et surtout, préserver la bonne entente entre les peuples africains ». C'est de cette cohésion que va naître le panafricanisme, réfléchir dans un cadre continental et faire tomber la Coloniale. Le panafricanisme devenait donc « une relation intrinsèque entre les peuples mais aussi l'affirmation propre à une identité africaine », souligne Rachel Annick Ogoula Akiko.

Pour elle, le sentiment d'appartenance à une même communauté « atteste de la volonté de préserver l'identité africaine qui, par ailleurs, s'était

accrue au sortir des indépendances, posant ainsi les préhudes de la construction d'un grand Etat citoyen [...] Il était question pour les peuples africains affranchis, de s'unir davantage pour panser leurs blessures et penser leur développement ». Cette intégration politico-économique donnera naissance à l'unité africaine, à la construction des grands ensembles économiques ayant comme facteur déterminant l'appartenance à « une même communauté de destin ». Ainsi fut créée, en 1963, l'Organisation de l'unité africaine devenue l'Union africaine (UA) en 2002.

## La citoyenneté, une réalité en Afrique

« La citoyenneté est une réalité en Afrique », a rappelé Rachel Annick Ogoula Okiko. Elle invite à « éviter une transposition des réalités occidentales aux réalités africaines », tout en soulignant que « la citoyenneté africaine est en phase de construction, comme l'est encore aujourd'hui la citoyenneté européenne » ; sachant que toute œuvre humaine est indéfiniment perfectible mais fragile. Elle cite la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne qui laisse à penser que « ce qui semblait acquis peut finalement être remis en cause », constatant qu'à l'instar des citoyennetés occidentales

souvent érigées en modèles incontournables, la citoyenneté en Afrique est également en constante évolution.

## Les facteurs et recherche de la citoyenneté

Comme facteurs régissant la citoyenneté, Rachel Annick Ogoula Okiko cite le droit à l'éducation, le droit à l'accès aux soins pour tous, la pratique des langues africaines, etc. S'y ajoutent les consultations permanentes des chefs d'Etat et leur impact sur les initiatives nationales. Elle prend l'exemple de la « Journée citoyenne » au Gabon, initiée en 2016 par le président Ali Bongo, qui vise à « responsabiliser les citoyens dans la propreté de leur quartier et d'accompagner les mairies d'arrondissement dans leur tâche d'amélioration de la qualité de vie ».

Elle cite également le Groupe africain de l'Unesco, qui veille à la promotion de sujets d'intérêts communs renforçant le sentiment d'appartenance, avec pour point d'orgue, la célébration de la Semaine africaine. « Ainsi, c'est notre identité qui s'exprime et qui y est valorisée », a-t-elle conclu.

L'intervention de l'ambassadeur Rachel Annick Ogoula Akiko vise à contribuer à l'émergence de la démocratie mondiale, en vue de créer un congrès des peuples.

Noël Ndong

# DIASPORAS news

LA RÉFÉRENCE AFRO-CARIBÉENNE

Le Premier Magazine Mensuel

**GRATUIT**  
des diasporas afro-caribéennes en France

**Perspectives d'évolution vers d'autres pays**

Une version électronique du magazine en PDF est accessible à travers le monde sur [www.diasporas-news.com](http://www.diasporas-news.com)

**Concept éditorial**

Offrir une information synthétique, claire et accessible.  
Créer une plateforme d'échanges, d'expression et d'interactions des diasporas avec leur environnement d'émigration.

**Choix du gratuit**

Conquérir un public plus large et éloigné du marché de l'information payante mais disposant d'un pouvoir d'achat conséquent pour les annonceurs.

**Valeur ajoutée**

Offrir une visibilité optimale aux annonceurs avec un contenu rédactionnel innovant dont la vocation est de rendre l'information accessible à tous et de fédérer des individus d'ici et d'ailleurs autour du concept de la civilisation de l'Universel.

Pour tout renseignement



DIASPORAS-NEWS  
39, rue Félix Faure - 92700 COLOMBES - France

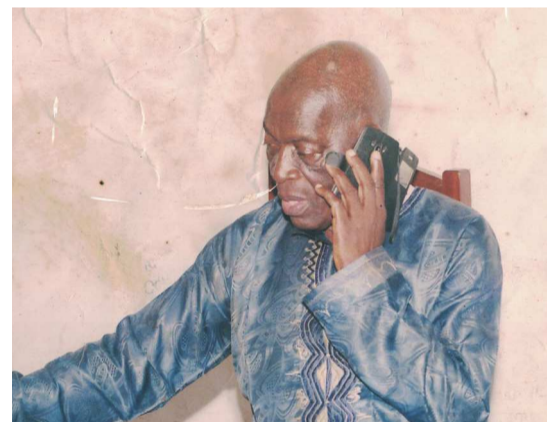
[www.diasporas-news.com](http://www.diasporas-news.com) / [contact@diasporas-news.com](mailto:contact@diasporas-news.com)

Bur : +339 50 78 43 66 /  
Mob : +336 34 56 53 57

/ Fax : +339 55 78 43 66

100 000  
exemplaires

## NÉCROLOGIE



Mumbélé Ngoni Sorel Bob, agent des « Dépêches de Brazzaville », et les familles Mumbélé, Gandziami, Makanaïnsi que Mackita ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur père, oncle, frère et grand père Jean Pierre Rufins Mackita, survenu le 21 novembre 2018 à Brazzaville.

La veillée se tient au n° 120 de la rue Kouyous à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Mlle Dimi Toto Fabrice et la famille Ondongo-Opera ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis, connaissances, la Cure-D et à l'association Odzombo Lekosso, le décès de leur mari, fils, père et grand-père Honoré Franchel Ondongo-Opera, survenu le jeudi 22 novembre 2018 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se situe au n° 26 bis, rue 5 février, quartier Mikalou à Talangaï.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

## LITTÉRATURE

## Henri Djombo lauréat du prix Amadou-Cissé-Dia du théâtre

L'écrivain congolais a présenté à la presse, le 23 novembre à Brazzaville, le prix qui lui a été décerné par l'Association des écrivains du Sénégal et le jury des prix littéraires internationaux, à l'occasion de la célébration de la vingt-sixième Journée internationale de l'écrivain africain, du 6 au 12 novembre, à Dakar.

Plusieurs auteurs venus du Mali, de Mauritanie, de Gambie, de Guinée, de Côte d'Ivoire, de Tunisie, du Burkina Faso, du Ghana, du Cameroun, du Gabon, du Congo Brazzaville, d'Égypte et du Sénégal ont représenté leurs pays à la fête du livre à Dakar. Au cours de ces festivités culturelles, un colloque scientifique international a été organisé sur le thème « Littérature, démocratie et pouvoir » au cours duquel les meilleures productions littéraires annuelles ont été récompensées. Parmi les récipiendaires, figure ainsi le dramaturge Henri Djombo, distingué pour l'ensemble de ses œuvres théâtrales. À cet effet, ses trois pièces de théâtre, à savoir « Sur la braise », « Les bruits de couloirs » et « Le mort vivant », jouées respectivement par le théâtre national du Sénégal, la troupe théâtrale inter-Etats composée par des artistes comé-

diens sénégalais, camerounais et congolais habitant à Dakar ainsi que par la troupe de théâtre les Pétroliers de Pointe-Noire ont ébloui les spectateurs.

Le lauréat n'a pas caché sa satisfaction : « Je suis heureux d'être primé une fois de plus, c'est l'honneur du Congo. Il y a des compétitions qui se font dans le monde, nous devons avoir dans chaque domaine nos représentants pour relever l'image de notre pays. Je remercie le président de la République et le Premier ministre de m'avoir permis d'aller à la rencontre de cet événement qui a produit ce que vous n'attendiez pas », a-t-il fait savoir.

Pour sa part, le ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, pense que ces nombreux prix décernés au président de l'Union nationale des écrivains, artistes et artisans du Congo montrent que le Congo a un écrivain prolifique et atypique par rapport aux thèmes d'actualités abordés dans ses œuvres.

Le patron de la Culture a, en outre, souhaité que les pièces de théâtre de l'écrivain Henri Djombo soient aussi jouées en langue nationale pour intensifier la vulgarisation des messages qu'elles véhiculent. « Je pense que nous allons faire un effort



Le prix décerné à l'écrivain congolais

pour qu'au niveau des collections de la Bibliothèque nationale, nous ayons tous les livres de l'écrivain pour assurer leur conservation mais aussi pour en assurer la diffusion », a déclaré Dieudonné Moyongo, demandant à l'écrivain de continuer à faire rêver le lecteur, à le faire

promener et à le faire découvrir sa pensée.

Par ailleurs, l'association « Jeunesse développement et progrès » a aussi donné au ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche un diplôme de mérite en fonction de son implication dans le combat de

l'épanouissement de la jeunesse congolaise.

Rappelons que l'écrivain Henri Djombo est aussi lauréat du Prix international de l'environnement de Dakar, Festi'Vert 2018. À son actif, dix sept ouvrages dont dix pièces de théâtre et un essai.

Rosalie Bindika

## LIVRE

## « Un voyage en France » chez l'harmattan-Congo

« Un voyage en France » est un recueil de neuf nouvelles et quatre-vingt et quatre pages à travers lesquelles l'auteur raconte les aventures et mésaventures d'un jeune immigré congolais en France pour chercher une vie meilleure.

A son obtention du baccalauréat, le jeune garçon souhaite continuer ses études à l'Université Marien-NGouabi et obtenir sa licence en Sciences et techniques de la communication, malheureusement, des guerres civiles et des grèves des enseignants de l'Université Marien-NGouabi l'empêchent de réaliser ses ambitions.

Pendant la guerre civile, il réussit à s'enfuir avec ses parents pour se réfugier dans un village. Après cinq mois de vache maigre, sa sœur aînée qui habite Pointe-Noire les a rejoints, c'est à partir de Kinshasa, en République démocratique du Congo qu'elle a pu emprunter le camion pour arriver jusque dans la région du Bas Congo puis

remonter au village où sa famille était réfugiée. Sa venue était un soulagement immense pour le jeune et ses parents.

Dès son retour à Brazzaville, le jeune commence à nourrir l'ambition d'émigrer, notamment en France ou en Amérique du nord. Malgré tous les obstacles rencontrés, il ne baisse pas les bras, prend contact avec un établissement d'enseignement supérieur professionnel privé de Paris pour son inscription. Un mois plus tard, il reçoit un dossier à remplir et à retourner avec toutes les pièces administratives et les documents scolaires qui lui ont été demandés.

Peu à peu, il commence à espérer ; son dossier et son voyage se concrétisent

« J'étais confiant, serein et optimiste car, j'avais l'assurance que mon dossier devrait être accepté et le visa accordé. J'étais ému et heureux de voir sur l'une des premières pages de mon passeport le visa d'étude. Je marchai fièrement et gaiement dans la cour du consulat, mes deux bras vers le haut pour exprimer ma joie », page 12

Le jeune ambitieux s'envole pour une nouvelle terre. Après deux années d'attente, il demande l'asile en France, cela lui fut rejetée. N' imagine pas prendre ses bagages pour retourner au Congo, son pays natal alors qu'il s'habitue à vivre et à être confronté à la réalité cruelle de la vie d'un étranger sans papier.

Christian Louhou Kinsangou dédie son roman à son père, sa mère, ses frères et à sœurs.

R.B.



## MONDIAL-2030

## Maroc, Portugal et Espagne envisagent une candidature conjointe

**Le Premier ministre espagnol a proposé au roi Mohammed VI une candidature commune des trois pays pour accueillir la Coupe du monde de football dans douze ans.**

Pedro Sanchez a déclaré, à l'issue d'une audience avec le roi du Maroc : « Ajoutant : *«Ce sera la première fois qu'il y aura une candidature entre deux continents, entre l'Europe et l'Afrique (...). Le roi Mohammed VI a très bien accueilli cette proposition... Nous allons travailler avec le Portugal à la présentation de cette candidature hypothétique qui, je pense, sera très compétitive et nous réjouit beaucoup».*

Le Premier ministre portugais, Antonio Costa, pense que *«cette organisation commune, malgré le fait qu'elle sera coûteuse, peut être bénéfique dans le rapprochement des relations entre les trois pays. Ce serait le défi du siècle. Nous en parlerons à la fédération portugaise, je n'ai aucun doute qu'un événement de ce genre renforcera la relation entre nos pays».* Cinq fois candidat malheureux à l'organisation de la compétition (en 1994, 1998, 2006, 2010 et 2026), le Maroc espère devenir le second pays du continent, après l'Afrique du Sud en 2010, à accueillir une Coupe du monde.

### Multiplication d'organisation en trio de la Coupe du monde de football

En juin dernier, au lendemain de sa défaite face au trio Etats-Unis/Canada/Mexique pour l'organisation du Mondial-2026, le Maroc avait annoncé concourir pour l'édition 2030, sans évoquer la possibilité d'une candidature commune. L'Algérie a lancé, en juillet dernier, le projet d'une candidature commune des pays nord-africains (Tunisie-Maroc-Algérie). L'Uruguay a également annoncé sa candidature conjointe avec l'Argentine et le Paraguay pour 2030, du "Mondial du centenaire", un siècle après la première Coupe du monde organisée et remportée par l'Uruguay. La Grèce, la Bulgarie, la Roumanie et la Serbie envisagent également une candidature commune pour organiser la compétition, au même titre que le Royaume-Uni et l'Irlande.

Noël Ndong

## INFRASTRUCTURES

## La Fécofoot a enfin son siège

**Le chantier dont les travaux ont débuté en janvier 2017, avant d'être interrompus pendant plusieurs mois, est enfin achevé dans sa phase immobilière. Le transfert de propriété de l'entrepreneur au bénéficiaire a eu lieu le 26 novembre, à Brazzaville.**

C'est la fin d'un long feuilleton à la Fédération congolaise de football (Fécofoot). Pas d'adresse fixe, depuis sa création, l'organe gestionnaire du football national ne squattait que des locaux donnés temporairement soit par le ministère des Sports, le comité olympique ou soit par la présidence de la République. Ce 26 novembre, la Fécofoot est devenue enfin propriétaire d'un bâtiment de R+2 dont la construction a été financée par la Fédération internationale de football association (Fifa).

Le jour de sa réception officielle n'est pas encore connu car après, le travail de l'entrepreneur, la Fécofoot devrait s'occuper elle-même de l'autre aspect qui concerne les meubles ou encore le mobilier. *« Nous avons fait l'immobilier. Il convient ensuite de mettre le mobilier pour que ça devient praticable. Nous ne livrons que les murs et les installations techniques, l'eau et l'électricité pour que ça fonctionne »*, a expliqué Gilles Prime, le maître

d'œuvre.

Lors de la réception provisoire de ce bâtiment, les membres de la Fécofoot ont pu apprécier la valeur du cadre de travail qui leur faisait défaut. Ils vont désormais discuter des problèmes du football congolais dans un environnement sain. Le nouveau siège de la Fécofoot prévoit, en effet, au rez-de-chaussée une salle d'attente et de réception, un bureau des arbitres, un autre pour le directeur technique et le sélectionneur, une salle de réunion, une cuisine, une cafétéria. Les bureaux du secrétaire général et son adjoint sont logés au premier niveau ainsi que les différentes commissions, le magasin et le service informatique. Le deuxième niveau, quant à lui, est réservé aux bureaux du président et du vice-président. On y trouve également une deuxième salle de réunion et un bureau pour le comptable. En visitant le bâtiment, le président de la Fécofoot, Jean Guy Blaise Mayolas, a émis quelques réserves à l'entrepreneur. Gilles Prime a expliqué à la presse que ces réserves tiennent à la fois compte du contrat par rapport à son exécution et puis des demandes différentes qui font, selon lui, l'objet des travaux supplémentaires. Dans la cafétéria, par exemple, la

Fécofoot a souhaité quelques modifications pour y accéder directement de l'extérieur. À l'origine, a-t-il précisé, il n'était prévu qu'une voie de desserte intérieure. *« Il faudra modifier pour que les gens de l'extérieur rentrent directement à la cafétéria sans circuler dans l'immeuble »*, a souligné Gilles Prime.

Les réserves ont été formulées également sur la porte qui donne accès à l'extérieur sur la forêt de la Patte d'oie. Le président de la Fécofoot a demandé que cette porte métallique soit reprise pour qu'elle donne un meilleur aspect. *« En montant les escaliers, le président de la Fécofoot a fait remarquer que les angles des gardes du corps étaient relativement dangereux, parce qu'ils accrochent. Il faudra les protéger par quelque chose (bois ou plastique). Il y a la peinture d'une façon générale sur l'ensemble de l'immeuble. Elle a été bien faite mais elle laisse quelques traces sur les vêtements quand on y passe »*, a-t-il commenté. À l'extérieur, la demande a été faite de mettre un portillon à la porte principale. *« La réception provisoire est faite aujourd'hui. Nous émettons les réserves sous un délai de quinze jours ou un mois maximum »*, a-t-il fait savoir.

James Golden Eloué

## GESTION DES PATRIMOINES DOCUMENTAIRES ET NUMÉRIQUES

## Les États de la CEEAC invités à créer une structure régionale spécialisée

**L'appel a été lancé au terme de l'atelier sous-régional sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire pour le développement durable en Afrique centrale, qui s'est tenu du 21 au 23 novembre à Brazzaville.**

Les représentants des pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) se sont retrouvés dans la capitale congolaise pour échanger autour du patrimoine documentaire. Au terme de leurs assises, ils ont, entre autre, encouragé les États à prendre des mesures urgentes en vue de la préservation et de la valorisation du patrimoine numérique national (livres et documents numériques, logiciels, emails, sites web, etc.) ; à créer une structure régionale spécialisée dans la gestion des patrimoines documentaires et numériques offrant, en l'occurrence, des services de ré-



férence en matière d'identification et de conservation des éléments documentaires et numériques dans la sous-région au bénéfice tant des États que du secteur privé ; à faciliter la mise en réseau ou la dynamisation des réseaux des acteurs publics et privés,

professionnels et institutions intervenant dans le domaine du patrimoine documentaire en Afrique centrale.

Clôturant les travaux de cet atelier, Raymond Pougui, représentant du ministre de la Culture et des arts, a indiqué que le choix porté sur la ville

de Brazzaville pour l'abriter a été à l'évidence une indication, une preuve supplémentaire que la capitale du Congo demeure un haut lieu de brassage des idées, une plate-forme d'émergence de réflexions novatrices, un foyer toujours ardent des hommes

de culture qui, de toute façon, se sentent toujours dans cette ville comme chez eux. Il a félicité les participants pour les résultats obtenus et cela dans un climat de grande convivialité couronné par un fort sentiment de fraternité.

*« L'objectif de cet atelier qui était de veiller à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine documentaire me semble atteint. Vous vous êtes acquittés de cet exercice en libérant un train de recommandations judicieuses et en délivrant une feuille de route pertinente à l'endroit de nos États. Les conclusions auxquelles vous êtes parvenus me donnent des raisons d'espérer que cet atelier aura des retombées positives pour le développement des pays de notre sous-région qui ont dès ce jour l'exaltante responsabilité de les capitaliser et d'en assurer la mise en œuvre. D'ores et déjà, vous pouvez repartir avec le sentiment du devoir accompli »*, a-t-il déclaré.

Bruno Okokana